

## Sommaire





Le SNPDEN donne depuis plus de 20 ans une réelle visibilité au corps des personnels de direction, alors que ceux-ci ne représentent que 1,5 % des effectifs de l'Éducation nationale. C'est notre représentativité inégalée dans le paysage syndical national - largement émietté qui nous permet de faire entendre notre voix, la vôtre. C'est à vous qu'il revient de nous donner les moyens de continuer!





Les nouvelles directives sur les travaux réglementés des élèves mineurs de plus de 15 ans posent la question de la mise en œuvre dans les établissements scolaires. Si les personnels de direction rencontrent de vraies difficultés, c'est aussi le cas des médecins scolaires. Le SNPDEN a rencontré Jocelyne Grousset, secrétaire générale du syndicat des médecins scolaires et universitaires.





Après le nouveau plan pour le numérique à l'école, et en attendant le suivant, *Direction* présente un dossier sur le numérique éducatif, les avancées indéniables qu'il permet, mais aussi ce qui se cache derrière « l'effet nouveauté ».

- 6 ÉDITO
- **10** BUREAU NATIONAL
- **12** ACTUALITÉ
- 22 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
- **32** MÉTIER
- 38 DOSSIER TICE
- **60** ÉDUCATION & PÉDAGOGIE
- 66 VIE SYNDICALE
- 70 CHRONIQUE JURIDIQUE
- **74** DERNIERS OUVRAGES
- **76** NOS PEINES
- **78** ADHÉSION
- **82** RÉTRO



Philippe TOURNIER Secrétaire général philippe.tournier@snpden.net

### et aux con ment dans de la « rep C'est d'aill ont condui soutenue, e étendue au blions pas de section contre ce p

Le SNPDEN
veille non seulement
à la représentation
des territoires
et des fonctions,
mais aussi
strictement à
la parité entre
les femmes
et les hommes

# Inventons ensemble ce que sera notre

Du 27 novembre au 4 décembre, nous allons renouveler nos représentants aux commissions paritaires académiques et nationales et aux comités techniques. Ces élections se déroulent simultanément dans toute la fonction publique: c'est le premier grand test de la « représentativité ».

C'est d'ailleurs le gigantisme et la simultanéité des opérations qui ont conduit à leur dématérialisation que le SNPDEN a activement soutenue, en 2014 comme en 2011, regrettant qu'elle ne soit pas étendue aux personnels de la plupart des collectivités: nous n'oublions pas que nous sommes le principal syndicat de présidents de section de vote et inutile de préciser qu'il faut toujours batailler contre ce penchant irrépressible à compliquer la simplification!

Ces élections ont d'abord pour objet de désigner les commissaires paritaires académiques et nationaux qui veillent aux opérations de mutation et de promotion. Il faut saluer le travail toujours complexe, parfois délicat, souvent ingrat effectué par l'équipe nationale comme par les commissaires académiques (dont l'action est un premier niveau décisif). Ce travail réclame une technicité croissante: non seulement le SNPDEN forme les commissaires paritaires qu'il présente à vos suffrages, mais il veille à pérenniser l'expérience accumulée par un renouvellement progressif et régulier de ses élus, de façon que l'expertise accumulée se perpétue. Le SNPDEN veille non seulement à la représentation des territoires et des fonctions, mais aussi strictement à la parité entre les femmes et les hommes. C'est un combat continu de notre organisation. De même, nous avons œuvré et œuvrons encore, non seulement pour que les origines professionnelles ne soient plus un obstacle dans le déroulement de la carrière (que de chemin

parcouru en vingt-cinq ans!), mais aussi pour faire tomber les stéréotypes professionnels (là, il reste encore du chemin à parcourir...).

Mais, au-delà de ce rôle des commissions paritaires, chacun pressent que se dissimule un enjeu qui n'est pas moindre: celui de la place de notre métier. Le vote aux comités techniques, qui se fait sous l'égide du principe « un homme, une voix » rappelle brutalement une réalité que nous oublions souvent: les personnels de direction représentent moins de 1,5 % des personnels de l'Éducation. Ce faible poids démographique a deux conséquences. La première est que notre petit nombre fait que nous n'avons pas naturellement le poids nécessaire pour être spontanément un enjeu « électoral ». La seconde est qu'une poignée de milliers au sein de centaines de milliers peut être aisément inaperçue, coincée entre l'enclume et le marteau (à vous de choisir qui est l'un, qui est l'autre...). C'est sans doute pour cela que, dans une

### métier

sorte d'instinct de survie, notre profession est très majoritairement syndiquée et très majoritairement au SNPDEN.

Depuis plus de vingt ans, le SNPDEN a été l'outil par lequel la profession s'est construite: c'est bien la grande manifestation de 1994 qui a révélé notre nouvelle identité professionnelle (y compris à nousmêmes); c'est le protocole de 2000 qui a modifié radicalement l'échelle de nos carrières (sans lui, 97 % des collègues en hors classe et 90 % de ceux de première classe n'y seraient pas aujourd'hui); c'est la manifestation de 2006 qui a jeté les bases de nouveaux combats autour des conditions d'exercice (et la condition de ces conditions qu'est la « gouvernance »), du temps de travail et, en filigrane, de la nature du travail lui-même. C'est ce combat qu'a poursuivi, sous d'autres formes, le « livre blanc »

Le SNPDEN ne revendique ni n'aspire à aucun « monopole » sur la profession. Il y a des collègues estimés et appréciés partout: c'est pourquoi nous ne cessons de plaider pour des relations civilisées entre organisations syndicales de personnels de direction, nous abstenant de répondre (ce qui parfois témoigne de beaucoup de fair-play...) quand le « syndicat majoritaire » est mis en cause, le plus souvent pour des positions imaginaires ou déformées; il y a d'autres objets aujourd'hui pour consumer un trop-plein d'énergie! Mais respecter les autres n'empêche pas de considérer que, si les personnels de direction avaient fait le choix de se disperser en mini-organisations rivales, tantôt se chipotant, tantôt se rabibochant, elles seraient purement et simplement invisibles (et la profession avec elles). En donnant une visibilité aux personnels de direction,

le rôle « historique » du SNPDEN a été de contribuer à leur émancipation. Le traditionnel face-à-face « enseignants-administration » (où nous n'avions guère notre place) a laissé place à une dynamique différente où l'encadrement est une composante autonome qui ne se réduit pas à être un simple maillon de la « chaîne hiérarchique ». C'est pour s'être attardé dans une vision archaïque du fonctionnement de l'institution (le compromis entre le ministre et les grandes fédérations retombant en pluie de circulaires sur les masses en attente, dociles obéissantes à l'un et aux autres) que la Refondation s'est embourbée dans les invocations impuissantes et les imprécations décousues.

Il n'y aura pas d'école plus efficace sans que les personnels d'encadrement soient mobilisés parce qu'ils pensent que ce qui est conduit est juste. Non, le management n'est pas un « gros mot » : comment peut-on même imaginer une méga organisation qui se fasse gloire de l'ignorer? La version caricaturale qui en a été donnée avant 2012 ne résume évidemment pas ce que nous entendons par là. Il est évident qu'on ne dirige pas un établissement scolaire, qu'on ne mobilise pas des personnels eux-mêmes majoritairement cadres (mais il est vrai qu'ils ne le savent pas toujours) comme on le ferait à la tête d'une usine de fabrication de boîtes de camembert. En revanche, le statu quo bureaucratique (qui s'acoquine si bien avec le laisser-aller) est sans doute un des responsables de l'état actuel de l'institution. Des établissements qui disposent de responsabilités respectées, des professeurs qui se considèrent comme des cadres intellectuels, des ressources prévisibles, une gouvernance du système moins bavarde qui ait un sens et un but, des systèmes d'information souples et flexibles, un « choc de simplification » des innombrables procédures inutiles et redondantes, des échelons d'animation intermédiaires dans les établissements: voilà des pistes d'avenir tout à fait accessibles pour peu qu'un pouvoir politique prenne enfin un peu au sérieux les maux qui semblent faire dériver inexorablement l'école toujours plus loin de ce qu'elle affirme vouloir faire et, disons-le, de nos valeurs. Égoïsme, bureaucratie, routine, ségrégation, corporatisme, cynisme, injustice et inefficacité ne sont pas l'horizon inexorable de l'Éducation nationale! De nouveaux combats nous attendent sur notre profession, ses conditions, nos carrières: c'est pour cela que les années qui viennent doivent être consacrées à inventer ensemble ce que sera notre métier. 🗌

Le SNPDEN
a été l'outil
par lequel
la profession
s'est construite

L'encadrement est une composante autonome qui ne se réduit pas à être un simple maillon de la « chaîne hiérarchique »

Il n'y aura pas
d'école plus
efficace sans que
les personnels
d'encadrement
soient mobilisés
parce qu'ils pensent
que ce qui est
conduit est juste

## Bureau national

### Compte rendu du BN du 9 septembre et du BN élargi aux secrétaires académiques du 10 septembre 2014

Cette rentrée est marquée par l'arrivée de Madame Najat Vallaud-Belkacem, première femme à la tête de l'Éducation nationale, mais 183° ministre en 186 ans d'existence de ce ministère. Sa prise de fonction s'est accompagnée d'un certain nombre d'attaques personnelles qui démontrent bien le climat particulièrement dégradé dans lequel nous évoluons.

national (au sujet des accompagnateurs entre autres).

Le thème de la gouvernance a aussi été évoqué: l'imbroglio sur les rythmes scolaires est bien, là aussi, une conséquence de l'absence de politique de conduite du changement. Par ailleurs des chantiers pédagogiques sont ouverts, notamment celui du socle commun à propos dumanquant, avec un net différentiel entre collège et lycée, sans doute lié à un effet structure (davantage de personnels en lycée donc plus de risques de manquants).

1 poste vacant sur 5 est dû à un stagiaire qui ne s'est pas présenté, cela étant plus marqué en zone urbaine qu'en zone rurale. Donc on observe







#### L'ACTUALITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nous avons rencontré, dans le cadre de l'UNSA-Éducation, notre nouvelle ministre. Nous avons attiré son attention sur la question de la mixité scolaire. Le non traitement de ce dossier est une des sources des dérives communautaristes auxquelles nous assistons.

La problématique de la laïcité a aussi été abordée, dans un contexte où les chefs d'établissement doivent décider localement de l'appréciation des situations, alors que l'arbitrage devrait être quel une grande consultation nationale a été lancée. Nous précisons que, pour autant, l'objectif du socle n'est pas de devenir un outil clivant entre les enseianants et les chefs d'établissement.

#### LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le SNPDEN a mené les 3 et 4 septembre, une enquête express de rentrée auprès de ses adhérents. Près de 3 000 réponses offrent un panel représentatif de la situation à travers tout le pays. Il ressort notamment que 60 % des EPLE ont au moins un poste d'enseignant

des classes sans professeur à « l'instant T », alors que l'effort des 60 000 postes est considérable. Cela pose donc aussi le problème du recrutement des enseignants, qui en réalité, est une crise du mode de recrutement.

Enfin, pour ce qui est de notre actualité syndicale, elle est essentiellement rythmée par la campagne des élections professionnelles: les stratégies nationales et locales se mettent en place...

Cédric CARRARO Permanent

cedric.carraro@snpden.net

## Actualités

#### LE BAC PROFESSIONNEL GESTION-ADMINISTRATION EN QUESTION

Résultat de la fusion des bacs professionnels Comptabilité et Secrétariat, le bac professionnel Gestion-Administration, dont la première session se tiendra en juin 2015, nécessite encore des améliorations. C'est ce qui ressort des interventions des organisations syndicales présentes lors de la réunion du 5 septembre du

groupe de travail piloté par la DGESCO et l'inspection générale sur le sujet.

Cette 3° et dernière réunion, à laquelle le SNPDEN a participé, a permis de prendre connaissance des aménagements proposés par le ministère pour cette session 2015, aménagements jugés positifs mais globalement insuffisants. Elle fut aussi l'occasion de lister les difficultés persistantes rencontrées par

les équipes éducatives sur le terrain, à savoir notamment le manque d'harmonisation des consignes données, l'inégalité et la lourdeur des installations matérielles ou encore le problème de mise en place des logiciels.

Le SNPDEN a exposé son point de vue sur le sujet, en insistant sur la nécessité de diffuser des consignes claires et harmonisées afin de tendre vers une simplification de l'examen, un *Leitmotiv* revendicatif du syndicat valable pour tous les examens. Il a par ailleurs soulevé la question de l'outil informatique (coût des logiciels d'évaluation des compétences dont l'opérationnalité est douteuse, installations différentes selon les établissements, absence de responsable informatique...) et des moyens horaires (problème de mise en place des ateliers rédactionnels le plus souvent sacrifiés dans la DHG...). Le syndicat a par ailleurs insisté sur la nécessité d'un véritable travail de reconnaissance et de valorisation de cette filière d'ajustement de l'orientation en lycée professionnel, dont

l'enjeu est très important. Le ministère a précisé qu'une foire aux questions « le bac GA en 100 questions » serait mise en ligne très rapidement sur CERPEG (centre de ressources pour l'enseignement professionnel en économie et gestion). Malgré certaines questions restées en suspens, une réunion de la commission professionnelle consultative (CPC) devrait avoir lieu prochainement pour prendre en compte les changements annoncés.



#### REGARDS SUR L'ÉDUCATION

L'édition 2014 de Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE est parue. Cette publication de référence sur l'état de l'éducation dans le monde présente les données clés sur la structure, le financement et les performances des systèmes éducatifs des pays de l'OCDE. L'ouvrage constitue ainsi une mine d'informations sur l'état de l'éducation dans le monde et permet

de situer notre système éducatif par rapport aux autres pays.

La note consacrée à la France montre notamment que les enseignants français ont des salaires inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE et que les systèmes d'éducation qui rémunèrent le mieux leurs



enseignants obtiennent généralement de meilleurs résultats. Elle souligne également que ce n'est qu'en France, en Islande et en Italie que le master est requis pour enseigner dans les écoles maternelles. Par ailleurs, l'offre de formation continue proposée aux enseignants n'est pas suffisamment centrée sur leurs besoins. Enfin, l'organisation internationale observe qu'entre 2005 et 2011 la France a dépensé plus pour l'enseignement supérieur que la moyenne des pays de l'OCDE, alors que les dépenses du primaire et du secondaire ont progressé moins fortement que dans les autres pays étudiés.

Le rapport complet ainsi que le résumé et la note sur la France sont consultables sur www.oecd.org/fr/ edu/rse.htm

#### NOUVELLE RÉPARTITION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

À l'occasion d'un déplacement en région fin septembre, la ministre, Najat Vallaud-Belkacem, a annoncé la répartition académique des 350 REP+ et des 732 REP qui entrera en vigueur en septembre 2015.

Selon le ministère, cette répartition a été construite sur la base de critères considérés comme objectifs pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire. Elle devrait ainsi rompre avec l'actuelle carte, « fruit d'une juxtaposition sans cohérence de dispositifs », ne reflétant pas « la réalité sociale » des établissements.

La répartition repose ainsi sur un indice social unique créé par la DEPP, calculé sur la base de quatre paramètres de difficulté sociale: taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible et taux d'élèves en retard à l'entrée en 6°. Cet indice social devrait rendre la nouvelle carte de l'éducation prioritaire conforme et proportionnée aux difficultés socio-économiques de chaque académie.

Durant tout le 1<sup>er</sup> trimestre, les recteurs vont donc conduire le dialogue local afin d'identi-

fier les futurs collèges et écoles de l'éducation prioritaire.

Actuellement, seuls sont connus les 102 REP+ préfigurateurs inscrits dans le programme à la rentrée 2014 (cf. liste publiée au BO n° 31 du 28 août). Mais, pour connaître la géographie détaillée des 1082 réseaux, il faudra attendre début 2015.

La ministre a par ailleurs rappelé qu'une clause de sauvegarde permettrait aux personnels sortant de l'éducation prioritaire de conserver leurs indemnités pendant trois ans.



#### 7° ÉDITION DU BILAN SOCIAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

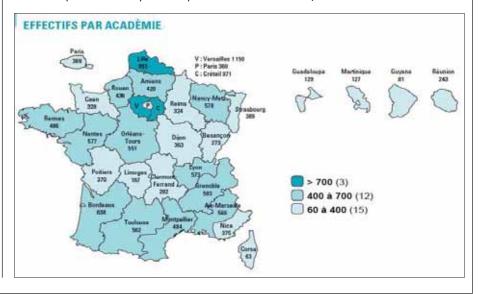
Le service de l'encadrement de la DGRH du ministère de l'Éducation nationale a mis en ligne la dernière édition du bilan social des personnels de direction. Le document qui s'étoffe d'année en année (de 24 pages en 2007 à 99 pages en 2014) fait ressortir les grandes lignes d'évolution du corps des personnels de direction et permet d'appréhender de façon plus précise sa structure et ses caractéristiques.

C'est une mine d'informations sur le métier, une aide utile à la réflexion des personnels de direction sur leurs perspectives de carrière et un outil d'informations précieux pour les commissaires paritaires du SNPDEN qui en ont besoin pour faire le travail pour lequel ils ont été élus. C'est en outre une source d'étude et de réflexion à ne pas négliger, susceptible d'alimenter la réflexion syndicale. Si cet affichage des données concernant les personnels de direction peut sembler aujourd'hui normal, il faut

cependant souligner qu'il n'a pas toujours été naturel et est le fruit de la pression continue du SNPDEN pour plus de transparence sur des données « stratégiques » pour la profession, jusqu'alors entourées d'opacité (postes bloqués, postes vacants, bilan des suppressions et des créations, etc.). Mais comme le précise la Lettre de direction 454 du 16 septembre dernier « la transparence des données n'est cependant jamais complètement acquise, en particulier sur ses aspects territoriaux comme on l'a vu récemment avec l'IF2R ».

Ce bilan social fera l'objet d'un article approfondi de la commission carrière du bureau national dans un prochain *Direction*.

En attendant, il est consultable sur le site du ministère et toutes les éditions depuis 2007 sont accessibles à partir du site du SNPDEN (rubrique « textes carrières »/« Devenir personnel de direction »).



#### MOBILITÉ DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT EN EUROPE

À l'occasion du lancement officiel d'Erasmus+ le 29 septembre dernier, programme qui regroupe l'ensemble des dispositifs de mobilité ayant trait à l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, la ministre de l'Éducation nationale a fait part de son souhait de diversifier les publics ayant accès à ce programme.

Doté de près de 15 Md€ entre 2014 et 2020, soit près de 40 % de plus que les programmes précédents, *Erasmus+* devrait ainsi ouvrir des possibilités de mobilité à plus de quatre millions de personnes, et concerner pour la France « plus de 500000 étudiants, élèves, apprentis, enseignants, bénévoles ou jeunes travailleurs ». Le MENESR a par ailleurs expliqué que ce nouveau

programme ne reposerait plus sur des projets individuels mais sur des projets d'établissements, l'objectif étant de créer, jusqu'en 2020, des partenariats entre des groupements d'établissements français et européens.

Pour Najat Vallaud-Belkacem, la mobilité des élèves de primaire et du second



degré « mérite d'être développée », tout comme celle des enseignants: « Il faut qu'un plus grand nombre de professeurs puissent se former à l'étranger afin d'enrichir leurs pratiques pédagogiques ». Et la ministre n'a pas oublié les chefs d'établissement: « il leur arrive » de participer à des programmes de mobilité mais « de façon insuffisante » a-t-elle déclaré lors d'une interview à l'Agence Éducation Formation (AEF) sur le sujet. « Cela fait partie des outils que nous développons que d'inciter – notamment avec des décharges sur leur temps de travail – les chefs d'établissement à découvrir ces programmes ». Et d'ajouter « cela passe aussi par de la formation, notamment de la formation continue, mais rien n'est à exclure. Nous avons à construire un véritable espace européen de l'éducation et de la formation pour les adultes ».

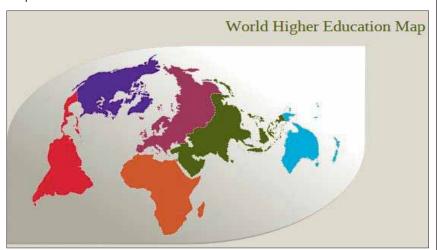
Réelle intention ou simple communication? À suivre...

#### UN NOUVEAU PORTAIL SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

WHED\* est le nouveau portail sur l'enseignement supérieur du monde entier créé par l'Association internationale des Universités (AIU). À partir des informations mises à disposition par les organismes en charge de l'enseignement supérieur de chaque pays, ce nouvel outil de référence permet de consulter des données sur les systèmes d'enseignement et les diplômes de plus de 180 pays, ainsi que des informations sur quelques 18 000 établissements d'enseignement supérieur de par le monde.

Y sont ainsi décrits: la structure du système d'enseignement supérieur, les différents niveaux d'études, les organismes en charge de l'enseignement supérieur, les critères d'admission, le système d'assurance qualité et de reconnaissance des diplômes, la vie étudiante, les niveaux d'enseignement et les principaux diplômes. Un accès aux fonctions de base permet à tous de consulter librement les informations disponibles sur le portail. Par ailleurs, un accès aux fonctions avancées (MyWHED) est offert aux membres de l'association. Il permet la recherche avancée, l'impression et l'extraction des résultats des recherches.

www.whed.net



#### LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la journée de mobilisation pour l'apprentissage le 19 septembre dernier, Najat Vallaud-Belkacem a indiqué qu'une instruction avait été adressée aux recteurs leur demandant de faire du développement de l'apprentissage une stratégie prioritaire, pour contribuer à l'objectif de 60 000 apprentis à l'horizon 2017. Les EPLE seront ainsi incités à « porter des projets d'ouverture de formation par apprentissage ». Elle a par ailleurs demandé la mise en place dans les établissements, avant les choix d'orientation, d'une journée d'information sur les métiers, avec une place particulière accordée à l'apprentissage et l'intégration des formations en apprentissage dans APB et AFFELNET.

Elle a également indiqué qu'une expérimentation avec huit branches professionnelles avait été engagée pour rénover le processus d'élaboration des diplômes. Le travail devrait commencer dans les semaines qui viennent et concerner une quarantaine de diplômes, à trois niveaux (CAP, bac professionnel et BTS). De plus, il est par ailleurs convenu, en concertation avec le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, d'instaurer pour les apprentis les



mêmes droits que les lycéens et étudiants en termes de représentation et d'accès à des services socioculturels (logement, culture etc.).

#### NOUVEAU PRÉSIDENT DU CSP ET CALENDRIER DE TRAVAIL

À l'occasion de l'installation, le 25 septembre dernier, de Michel Lussault\*, successeur d'Alain Boissinot à la présidence du Conseil supérieur des programmes, Najat Vallaud-Belkacem a réaffirmé son attachement au rôle et à la mission du CSP, dont l'existence répond à une double nécessité: transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement et cohérence entre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, d'une part, et les programmes, d'autre part. Elle s'est par ailleurs engagée à respecter scrupuleusement son indépendance.

Cette installation officielle fut également l'occasion de rappeler le calendrier du CSP, dont dépend, selon elle, « tout l'agenda de la refondation pédagogique de l'École de la République». Ainsi doivent lui être remises, avant la fin de l'automne, les propositions de référentiels pour les deux parcours, d'éducation artistique et culturelle et de découverte du monde économique et professionnel. Il en est de même pour le programme d'enseignement moral et civique pour le lycée. Ces propositions pourront ainsi être mises en œuvre dès la rentrée 2015. Ce sera ensuite, en janvier 2015, le tour des propositions de programmes pour l'école élémentaire et le collège, pour une entrée en vigueur prévue à partir de septembre 2016.

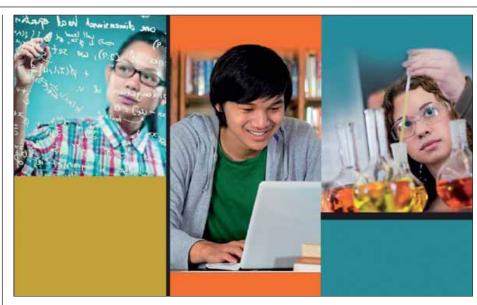
Professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon, ancien vice-président de la conférence des présidents d'université (2006-2008), ancien président de l'université de Lyon (2008-2013), directeur de l'Institut français de l'éducation (depuis octobre 2010).



#### LE REDOUBLEMENT EN QUESTION

Alors que le CNESCO en a fait un de ses sujets d'analyse en organisant jusqu'en janvier 2015, une conférence de consensus sur le redoublement et ses alternatives, dont les résultats seront en principe diffusés en avril, deux études sur le sujet ont été publiées courant septembre.

Il s'agit tout d'abord du dernier PISA à la loupe de l'OCDE\* qui conclut que le redoublement est « inefficace » et « socialement injuste » et que cette pratique « n'a pas apporté la preuve évidente de ses bénéfices, que ce soit pour les élèves redoublants ou le système d'éducation dans son ensemble ». Le



document indique que dans les pays de l'OCDE, un élève sur huit a déjà re-

doublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans, que cela touche un élève

#### **EN BREF**

#### **TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

- □ Personnels de direction: parution au BO spécial n° 5 du 4 septembre de la note de service 2014-086 du 17 juillet relative aux modalités d'organisation des concours et examens professionnels nationaux et déconcentrés des personnels d'encadrement...
- □ Apprentissage: parution au JO du 12 septembre du décret 2014-1031 du 10 septembre modifiant diverses dispositions relatives à l'apprentissage (application loi 2014-588 du 5 mars 2014) et précisant notamment les conditions relatives à l'âge d'entrée en apprentissage pour les jeunes atteignant 15 ans entre la date de la rentrée scolaire et le 31 décembre.
- □ Classement des établissements: arrêtés du 12 août 2014 modifiant le classement des établissements à la rentrée 2014 (BO 32 du 4 septembre).
- □ CPGE: parution du décret 2014-1073 du 22 septembre relatif aux modalités d'inscription des étudiants des CPGE de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (JO du 25 septembre et BO 37 du 9 octobre).
- □ Élections professionnelles: modalités d'organisation des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 (circulaire 2014-121 du 16 septembre/BO 34 du 18 septembre).
- □ Exercice du droit syndical: arrêté du 29 août relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du MEN des dispositions de l'article 5 du décret 82-447 (JO du 3 septembre) et circulaire 2014-120 du 16 septembre précisant les modalités de mise en œuvre des réunions d'information syndicale pendant le temps de service des personnels (BO 34 du 18 septembre).

#### **DIVERS**

- □ Arrêts maladie des fonctionnaires: un décret (2014-1133) du 3 octobre renforce les conditions d'octroi d'un congé de maladie pour les fonctionnaires. A savoir qu'en cas de manquement à l'obligation de transmission à l'administration dans un délai de 48 heures de l'avis d'interruption de travail, tout fonctionnaire s'expose à la réduction de sa rémunération en cas d'un « nouvel envoi tardif dans une période de vingt-quatre mois ».
- □ Éducation prioritaire: un nouveau site national de l'éducation prioritaire est accessible depuis la mi-septembre sur www. reseau-canope.fr/education-prioritaire. Organisé autour des priorités du référentiel, le site propose entre autres des informations institutionnelles, ressources pédagogiques, repères historiques, données nationales et internationales... Il se veut aussi être un outil de mutualisation et de valorisation des pratiques pédagogiques et éducatives.
- □ Enseignement professionnel: un décret du 29 septembre (2014-1100) porte création du label « campus des métiers et des qualifications ». Ce label, attribué pour une durée de 4 ans renouvelable, est délivré à un réseau d'acteurs offrant, dans le cadre d'un partenariat entre l'État et la Région, une gamme de formations dans un champ professionnel déterminé. Ce réseau « peut regrouper des lycées généraux, technologiques ou professionnels, des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation continue, des entreprises, des laboratoires de recherche ».
- □ Politique éducative: le ministère a chargé Jean-Paul Delahaye, ancien directeur de la DGESCO, d'une mission sur le thème « grande pauvreté et réussite scolaire » dont les propositions devraient être rendues avant la fin 2014 (Source: Lettre de l'Éducation 823 du 6 octobre 2014).

défavorisé sur cinq (soit 20 % contre 7 % seulement des élèves issus d'un milieu favorisé) et que « même à niveau scolaire similaire, les élèves défavorisés sont 1,5 fois plus susceptibles de redoubler que les élèves favorisés ». Cette note Pisa conclut que « le redoublement peut non seulement s'avérer inefficace pour aider les élèves peu performants à surmonter leurs difficultés scolaires, mais également creuser les inégalités socio-économiques ».

L'autre étude\* qui porte spécifiquement sur « Le retard scolaire à l'entrée en 6° » émane de l'INSEE et indique que « le risque de retard scolaire est lié significativement aux caractéristiques du voisinage, au-delà des seules caractéristiques des élèves » et est plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés. Ainsi, « pour un élève d'origine sociale défavorisée, l'augmentation de la part d'élèves de la même catégorie sociale dans le voisinage va de pair avec une augmentation sensible du taux de retard », qui passe alors de « 17 % lorsque cette catégorie représente moins de 20,8 % des élèves dans le voisinage à 24,1 % lorsqu'elle dépasse 47 % »

Fin septembre, la ministre de l'Éducation nationale avait démenti par voie de communiqué les informations selon lesquelles le redoublement serait abandonné à la rentrée prochaine, tout en rappelant cependant qu'il devait être l'exception, et qu'il fallait poursuivre les méthodes alternatives de soutien aux élèves.

Pour en savoir plus: PISA à la Loupe n° 43 « Les élèves défavorisés sont-ils plus susceptibles de redoubler? » (www.oecdilibrary.org/education/pisa-a-la-loupe\_22260927) et Note Insee Première n° 1512 « Le retard scolaire à l'entrée en 6°: plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés » (www. insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1512/ip1512.pdf).

#### **ATTENTION!**

Notre collègue Philippe Girardy, membre du BN, commission carrière, qui dispense régulièrement des conseils en matière de retraite a déménagé récemment.

Si des questions que vous lui avez posées étaient restées sans réponse, renouvelez cette requête : vos messages ont pu être perdus ; il a en effet également changé d'adresse électronique. Lui écrire désormais à :

Lui écrire désormais à : phildan.girardy@orange.fr

Valérie FAURE Documentation valerie.faure@snpden.net



## Le SNPDEN dans les médias

### Conférence de presse de rentrée du SNPDEN

- Échos le 8 septembre dans une dépêche AFP et une dépêche de Touteduc, et article dans Les Échos et Le Point.
- Expresso du Café pédagogique du 9 septembre:
   « Pour le SNPDEN, l'Éducation nationale est aux gouvernants absents ». « Philippe Tournier, secrétaire gé-

néral du SNPDEN-UNSA, le très majoritaire syndicat des personnels de direction, est remonté. Pour son syndicat, la tâche des chefs d'établissement est alourdie du fait des carences des autorités aussi bien sur le plan pédagogique que de gestion. Le syndicat souligne à nouveau l'urgence d'agir sur le plan social et communautaire. »

- Le 9 septembre, nouveaux échos de la conférence dans une dépêche AEF, dans l'E-mag du site Vousnousils.fr et article dans Le Monde du 10 septembre.
- Article dans la Lettre de l'Éducation du 15 septembre.

# Utilisation des machines dangereuses et circulaire inapplicable

- Expressions de Philippe Tournier, secrétaire général et de Pascal Bolloré, secrétaire national de la commission métier, dans un article des Échos du 8 septembre.
- Interview de Catherine Petitot, secrétaire générale adjointe, par Sud Radio le 9 septembre.
- Citations de Claude Carpentier, secrétaire académique SNPDEN Réunion, et expressions de collègues dans Le Quotidien de La Réunion du 11 septembre.
- Citations de Philippe Tournier dans une dépêche AEF du 19 septembre sur l'annonce par le gouvernement d'une concertation sur le sujet: « Le syndicat demande un moratoire sur la circulaire interministérielle du 23 octobre 2013 avant une réunion de tous les acteurs concernés. « Il faut prendre le temps de se poser et d'inventorier les problèmes » ».
- Interview de Pascal Bolloré au Monde le 29 septembre et entretien technique avec BFM TV sur le sujet.
- Échos de l'enquête du syndicat sur l'application de la circulaire dans une dépêche AEF du 25 septembre, dans l'Expresso du Café pédagogique du 26 septembre et dans la Lettre de l'Éducation du 6 octobre.
- Expression d'Yves Gouyen, secrétaire académique SNPDEN Toulouse, dans une dépêche AEF du 7 octobre consacrée aux conséquences de la nouvelle réglementation dans le Tarn.
- Citation du SNPDEN dans le Progrès du 9 octobre.

### 3 Rentrée scolaire

Écho de l'assemblée générale académique et citation de Laurent Cagne, SD 71 SNPDEN Dijon, dans l'édition du Journal de Saône-et-Loire du 19 septembre, sur les conditions de la rentrée.

- Interview de Stéphane Larrieu, SD 93 SNPDEN Créteil, le 5 septembre par l'AFP sur la rénovation des collèges dans le 93.
- Citation de Rémy Poumeyrol, SD 19 SNPDEN Limoges, dans l'édition de La Montagne du 6 septembre, sur les conditions de la rentrée.
- Passage de Philippe Tournier sur *BFM TV* le 8 septembre.
- Interview de Michel Richard par *Le Journal du Centre* le 10 septembre, et par *le Figaro* le 15 septembre sur les élèves n'ayant pas d'affectation.

### Questions d'intérêt général

#### CARRIÈRE

Dépêche AEF du 11 septembre sur l'état des lieux réalisé par le SNPDEN sur le versement de l'IF2R en académies et expression de Jean-Marc Philippe, membre du bureau national.

#### COLLECTIF MANIF POUR TOUS

Le 8 septembre, expression de Thierry Chouquet, membre du conseil syndical académique SNPDEN Nantes, en réaction à l'envoi, dans les établissements, d'une lettre sur la vigilance du collectif sur le choix des manuels scolaires sur France Bleu, Vousnousils.fr, dans une dépêche AFP et dans Le Nouvel Observateur, Libération et Le Monde.

#### ÉDUCATION PRIORITAIRE

Citations de Florence Delannoy et d'Éric Krop, membres du bureau national, dans une dépêche *AEF* du 23 septembre au sujet de la mise en place de la pondération des heures d'enseignement.

#### LAÏCITÉ

Le 10 septembre, interview de Michel Richard par *Le Nouvel Observateur* sur l'ethnicisation des filières.

Interview de Philippe Tournier par *Radio Orient* sur les élèves candidats au djihad et citation dans *Le Monde*. Nouvelle citation dans *Le Monde* du 22 septembre relative au flou présidant aux décisions concernant l'accompagnement des sorties scolaires par des mères voilées: « Nous n'apprécions pas la façon dont les responsables politiques fuient pour ne pas faire de vagues. Les établissements n'ont pas à prendre des décisions qui ne leur appartiennent pas. »

#### MÉTIER

Interview de Gilles Auteroche, secrétaire académique SNPDEN Aix-Marseille, le 2 octobre par *France Bleu Provence* sur les usages des smartphones dans les collèges et leur utilisation abusive sur les réseaux sociaux.

#### **PROGRAMMES**

Intervention de Michel Richard sur *France Info* le 8 septembre; Passage de Gilles Auteroche le 6 octobre sur *France 3 Provence-Alpes* au sujet de la journée de consultation sur les programmes et le socle commun.

#### TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Expression d'Isabelle Rhety, SD 69 SNPDEN Lyon, dans une dépêche *AEF* du 8 septembre, au sujet de l'impact du transfert des collèges à la métropole de Lyon en 2015.

Valérie FAURE Documentation valerie.faure@snpden.net SNPDEN 21 RUE BÉRANGER 75003 PARIS

TÉL.: 0149966666 FAX: 0149966669 MÈL: siege@snpden.net

Directeur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédactrice en chef adjointe
MARIANNE VIEL
Commission pédagogie:
ISABELLE BOURHIS
ÉRIC KROP
Commission vie syndicale:
PASCAL CHARPENTIER

PASCAL BOLLORÉ
Commission carrière:
PHILIPPE VINCENT
Sous-commission retraité

Sous-commission retraités: PHILIPPE GIRARDY

JOHANNES MÜLLER Crédit photographique : SNPDEN Publicité

ESPACE M. TÉL. 0492381555 Chef de Publicité FABRICE MAURO

Impression IMPRIMERIE VOLUPRINT ZA DES BRÉANDES 89000 PERRIGNY TEL.: 0386180600

COMMISSION PARITAIRE DE PUBLICATIONS ET AGENCE DE PRESSE 0314 S 08103

DIRECTION 222 MIS SOUS PRESSE LE 23 OCTOBRE 2014

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

#### INDEX DES ANNONCEURS

ENCARTAGE : TEXABRI PORTABLES.ORG

Toute reproduction, représentatior traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

du service public • Pouvoir exercer tous les territoires • Pouvoir nos responsabilités 🕈 Re taire reussir chaque eleve et respect • Mixité scolaire • Une école plus, juste dans, tous, les Egalité, équité, laicité : vivre térritoires Pouvoir faire réussir ensemble • Pouvoir faire reussil chaque élève • Paritarisme : conseil et protection • Égalité, équité, Protection responsabilities service aicité : vivre ensemble • Popvoir Ensemble • Protection responsabilités metier, une equipe • Une ecole service public équité vivre ensemble Diriger piloter présider: potre Qualife du service public • métier, une équipe • Une école plus iuste,dans tous les territoires, • Qualité Mixite scolaire • Une ecole plus du service public • Pouvoir exercer nos responsabilités • Reconnaissance eleve • Paritarisme : conseil école plus juste dans tous les renritoires • Rouvoir faire réussir laicite: vivre ensemble chaque élève • Paritarisme : conseil et protection p Egalité, équité, laïcité: vivre ensemble • Pouvoir Protection responsabilités service Diriger nilater présider · notre

# Élections professi

« Les personnels de direction doivent se donner les moyens d'être incontournables! »

En votant pour le SNPDEN-UNSA dans les CAP et pour l'UNSA dans les CT, les personnels de direction relèveront la représentativité du syndicat qui les rassemble.

L'histoire s'écrit rarement deux fois de la même façon et même si nous pouvons nous féliciter d'une large victoire aux dernières élections professionnelles de 2011 (68 % des suffrages pour le SNPDEN), il nous faut à nouveau nous mobiliser fortement pour celles de 2014. Même si elle est acquise, notre position majoritaire dans le paysage syndical des personnels de direction peut encore être renforcée.

Car ces élections sont importantes, pour les résultats qu'elles afficheront, mais surtout pour la place qu'elles nous donneront au sein des différentes instances académiques ou nationales. Et de la place que nous aurons es qualité mais aussi au sein de notre fédération, en découleront l'écho et le poids qu'auront nos idées et nos propositions.

Il importe donc que la présence du SNPDEN dans sa fédération, l'UNSA-Éducation, et sa capacité à faire valoir les intérêts spécifiques des personnels qu'il représente soient légitimées par une très large représentativité. Avec ses 13 000 membres, le corps des personnels de direction représente 1,2 % de l'ensemble des 1 110 000 personnels de l'Éducation nationale. C'est fort peu au regard d'autres corps pour peser sur les décisions gouvernementales relatives au fonctionnement du système éducatif et à la gestion de nos carrières.

Et pourtant dans ce paysage, le SNPDEN est, comme il se disait dans les couloirs du ministère il y a quelques années, « insupportable mais incontournable ». C'était l'adolescence pour notre syndicat. Il a désormais presque 25 ans et a atteint assurément une certaine maturité. Il a contribué à créer le métier tel que nous le connaissons aujourd'hui et cette construction a permis à des milliers de collègues, issus d'horizons différents, de bénéficier de perspectives de carrière qu'ils n'auraient jamais connues dans un autre contexte. Même si chacun a un éclairage plus personnel sur la question, il n'en demeure pas moins que le syndicat peut s'enorgueillir collectivement de cette construction.

# snp den

## onnelles 2014



Pascal CHARPENTIER Secrétaire national Commission vie syndicale pascal.charpentier@ac-lyon.fr

Mais le contexte a changé et la gouvernance de notre institution s'est, elle aussi, infléchie, laissant, derrière elle, quelques illusions sur le bord du chemin. La décentralisation, voire la régionalisation de demain, risque de donner corps aux 30 ministères (peut-être 13) que le SNPDEN a dénoncés en son temps. Sans cesse, le syndicat doit se trouver en position de donner son avis sur l'évolution de notre institution. Sans cesse, il doit continuer à faire valoir ses idées et ses valeurs sur les sujets pour lesquels son expertise et sa compétence sont légitimes et reconnues. Et les sujets ne manquent pas alors que des pouvoirs divers et nouveaux voudraient, unilatéralement, imposer leurs points de vue.

Chacun admet, dans toutes les conversations, le rôle essentiel de la direction dans la gouvernance d'un établissement mais, au-delà des mots, notre institution continue, trop souvent encore, ici et là, à fonctionner avec nous comme si aucune décentralisation n'avait eu lieu, comme si l'EPLE n'avait aucune existence juri-

dique, bref, comme si nous en étions encore à attendre le BO et des circulaires à appliquer à la lettre pour toute forme de gouvernance au sein de notre établissement. La loyauté que nous avons tous envers l'institution à laquelle nous sommes attachés, attachement sans lequel nous ne serions pas là où nous sommes, ne doit pas se confondre avec une certaine forme de docilité hiérarchique.

De même, les récentes lois de décentralisation imposent aux uns comme aux autres de travailler ensemble pour la réalisation d'un service public de qualité dont nous partageons la responsabilité et auquel nous sommes tous attachés. Ensemble signifie bien avec nous et non dans une démarche injonctive, voire parfois contraire à la lettre de textes nationaux qui toujours nous régissent.

C'est pourquoi, forts de ce que nous sommes, nous nous devons d'être INCONTOURNABLES dans ces débats comme nous le sommes dans le bon fonctionnement au quotidien de l'École.

Les temps ont changé, les élèves ont changé, les professeurs ont changé, les parents d'élèves ont changé, les personnels de direction ont changé et ces derniers, grâce au SNPDEN, ont construit un métier qui a su s'adapter aux évolutions de la société.

Pour que le SNPDEN pèse encore dans les débats qui ne manqueront pas de se poser pour l'avenir de notre École et le rôle des personnels de direction dans celle-ci, il nous faut être forts et riches. Riches de nos idées, de nos différences, de nos valeurs et forts de notre unité, de notre solidarité et de nos convictions. Le SNPDEN, aux côtés de sa fédération, est fier de ce qui constitue sa spécificité dans le paysage syndical: un syndicalisme de cadres responsables, ouverts au dialogue, mais aussi déterminés car porteurs de valeurs et d'une vision progressiste de leur métier comme du système éducatif.

En soutenant les candidats présentés par le SNPDEN-UNSA, les personnels de direction choisiront des représentants efficaces, compétents, combatifs mais agiront également concrètement pour peser sur les décisions politiques qui les concernent et les impactent au quotidien dans leurs missions.

Pour ce faire, aucune voix ne doit manquer au SNPDEN pour ces élections. Du 27 novembre au 4 décembre, nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous.

Votez et faites voter SNPDEN-UNSA

du service public • Pouvoir exercer tous les territoires • Pouvoir nos responsabilités • Reconngissa taire réussir chaque élève • et respect • Mixité scolaire • Une Paritarisme: conseil et protection

école plus, juste dans, tous, les

Egalité, equité, laicité: vivre
territoires. Pouvoir faire réussir ensemble • Pouvoir faire reussir chaque élève • Paritarisme : conseil et protection • Égalité, équité, Protection responsabilities service laïcité : vivre ensemble ● Popvoir Diriger piloter présider : notre Ensemble • Protection responsabilités metier, une equipe • Une ecole service public équité vivre ensemble plus juste dans tous les territoires Diriger piloter présider : potre Qualité du service public • métier, une équipe • Une école plus Keconnaissance et respect juste, dans tous les territoires, • Qualité Mixite scolaire • Une ecole plus du service public • Pouvoir exercer nos responsabilités • Reconnaissance Pouvoir faire reussir chaque et respect • Mixité scolaire • Une eleve • Paritarisme : conseil école plus juste dans tous les et protection • Egalité, équité, territoires • Rouvoir faire réussir laicite: vivre ensemble chaque élève • Paritarisme : conseil et protection • Égalité, équité, laïcité: vivre ensemble • Pouvoir faire réussir chaque élève • Ensemble • Protection responsabilités service

Diriger nilater présider · notre

# Inventons ensemble ce que sera

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR QUOI FAIRE ?

- Pour élire des commissaires paritaires qui conseillent, accompagnent et défendent chacun d'entre nous.
- Pour renforcer notre réseau de proximité, notre représentativité, et faire entendre la voix des personnels de direction.
- Pour défendre les valeurs de l'école républicaine.

# snp den

## notre métier

### AFFIRMONS NOS AMBITIONS POUR NOTRE MÉTIER

- Obtenons pour nos équipes de direction les moyens d'exercer nos fonctions.
- Faisons reconnaître le métier que nous exerçons, inventons celui de demain.
- Négocions des avancées statutaires dans un grand corps d'encadrement à la hauteur de nos missions.

### DIRIGER POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE

- Pour une autonomie respectée des EPLE dans le cadre de politiques stables et claires.
- Pour une école du vivre ensemble respectueuse de la liberté de conscience et de l'égalité des droits.
- Pour un système éducatif plus juste, respectueux des mixités scolaire et sociale.

# Vos candidats à la CAPN

#### **DOM**



François RIVIERE, natif de la Réunion, a été professeur des écoles dès 1997, puis directeur d'école et animateur pédagogique en circonscription avant de réussir le concours de personnel de direction en 2004. D'abord proviseur-adjoint du lycée Louis Davier à Joigny (Yonne), il rejoint l'académie de La Réunion, en 2007 au collège Jospeh Suacot à Petite île

jusqu'en 2014. Après deux intérims de chef d'établissement, il est nommé principal du collège Hégesippe Hoarau à la Rivière-Saint-Louis en septembre 2014. Syndiqué SNPDEN depuis 2005, il est membre du bureau de la section de la Réunion depuis 2008.

#### **EST**



Fernande MARGARIDO, personnel de direction depuis 1999, a été adjointe en collège et en lycée de catégorie exceptionnelle. Elle est actuellement principale du collège Albert Jacquard à Lure (Haute-Saône). Issue du corps des CPE, elle a travaillé essentiellement en éducation prioritaire. Adhérente au SNPDEN dès son entrée dans la fonction, elle est membre du conseil syn-

dical académique de Besançon. Elle a été commissaire paritaire académique et est commissaire paritaire nationale sortante.



Véronique ROSAY est personnel de direction depuis 2003 après avoir été professeure d'économie-gestion en lycée professionnel. Nommée principale-adjointe au collège Lucien Herr à Altkirch, puis proviseure-adjointe au lycée Théodore Deck en 2007, elle est depuis 2011 proviseure de la cité scolaire Lazare de Schwendi à Ingersheim, dans le Haut-Rhin. Au

SNPDEN dès son entrée dans la fonction, elle est membre du CSA et du CSN depuis 2005, secrétaire académique adjointe de 2008 à 2010 et commissaire paritaire académique de 2005 à 2011. Elle est commissaire paritaire nationale sortante.



Karima STEPHANY passe le concours de personnel de direction en 1998, après 17 années d'enseignement. Elle occupe successivement un poste de principale-adjointe au collège Jean Moulin de Tomblaine, de principale au collège Farenc à Dombasle, puis de principale au collège Haut de Penoy à Vandoeuvre. En 2011, elle devient proviseure du

lycée des métiers Marie Marvingt à Tomblaine. Adhérente de la première heure au SNPDEN, elle est membre du conseil syndical académique, de la commission permanente et du conseil syndical national. Elle est, depuis 2011, commissaire paritaire nationale.

#### **NORD-OUEST**



Bertrand DESHAYS, issu de la promotion 2009 des personnels de direction, est actuellement principal du collège Pierre Brossolette à Noyelles-sous-Lens (RRS, académie de Lille). Il était auparavant en Bretagne, puis dans le Nord-Pas-de-Calais, professeur de français et formateur. Adhérent du SNPDEN depuis son entrée dans le corps, il est également engagé dans le domaine social. Il est commissaire paritaire national sortant.



Jérôme GAGNAIRE, personnel de direction depuis 1994, a exercé comme adjoint ou chef dans plusieurs collèges de la Mayenne à Laval et à Grez-en-Bouère. Proviseur du LP Robert Buron puis de la cité scolaire Réaumur Buron à Laval, il est proviseur du lycée Chevrollier à Angers depuis la rentrée 2014. Secrétaire départemental du SNPDEN 53 de 1997 à 2001, responsable de la communication académique de 1997 à 2008, il a été secrétaire académique (Nantes) de 2008 à

2014. Il représente l'UNSA-Éducation au CTA de Nantes.



Hugues LENOIR, enseignant certifié en génie électrique et lauréat du concours 2007, est nommé proviseur-adjoint au lycée Jean Monnet de Mortagne-au-Perche (académie de Caen). À la rentrée 2011, il devient principal du collège Louis Grenier du Mêle-sur-Sarthe dans l'Orne. Membre du SNPDEN depuis 2007, il est membre du CSA et des différentes instances départementales et académiques. Il est commissaire paritaire national sortant.



Philippe VINCENT, enseignant d'histoire-géographie puis personnel de direction depuis 1993, a été principal-adjoint à Lannion puis principal à Plancoët, dans les Côtes d'Armor. Proviseur de cité scolaire à Combourg de 2002 à 2009, il est depuis septembre 2009 proviseur du lycée polyvalent Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc dans l'académie de Rennes. Adhérent du SNPDEN depuis son entrée dans la fonction, il a été commissaire paritaire académique et secrétaire départe-

mental des Côtes d'Armor. Élu au bureau national en 2002, il est secrétaire national chargé de la commission carrière depuis mai 2006 et commissaire paritaire national au titre de la hors-classe depuis les élections professionnelles de 2011.

#### ÎLE-DE-FRANCE



Susanna DEUTSCH, après un parcours dans la communication et la presse, est entrée dans l'enseignement en 1996. Agrégée d'histoire-géographie, lauréate du concours 2006, elle est devenue proviseure-adjointe du lycée Van Gogh d'Ermont (95). Principale du collège Irène Joliot-Curie d'Argenteuil depuis 2010, elle est titulaire du master M@dos. Adhérente du SNPDEN depuis son entrée dans la fonction, elle siège au bureau départemental du Val d'Oise depuis 2009 et est membre

du CSA de l'académie de Versailles.



**Djamila LASRI** est principale-adjointe au collège Gérard Philipe à Aulnay-sous-Bois (académie de Créteil). Elle est personnel de direction depuis 2012, après avoir fait fonction de principale-adjointe à Villepinte en 2011. Elle a été professeure (PLP génie industriel matériaux souples) pendant 18 ans: 3 ans à Lille (59), 9 ans à la Courneuve (93) et 6 ans à Tremblay en France (93). Adhérente au SNPDEN depuis son entrée en fonction, elle est candidate

au mandat de commissaire paritaire nationale pour l'académie de Créteil.



Aurore MÉTÉNIER, principale du collège Paris Nord Est, est issue de la promotion 2010. Elle a été auparavant professeur d'histoire-géographie puis a exercé la fonction de principale-adjointe pendant 4 ans dans un des 4 collèges ECLAIR de Paris. Syndiquée depuis son entrée dans la fonction, elle a été membre du conseil syndical académique de Paris, co-animatrice du groupe collège et commissaire paritaire académique.

#### **CENTRE**



Laurent BOUILLIN, lauréat du concours des personnels de direction en 2006, a exercé comme proviseur-adjoint en lycée professionnel pendant 3 ans. Il est actuellement proviseur-adjoint au lycée polyvalent Monnet Mermoz à Aurillac (académie de Clermont-Ferrand). Il a rejoint le SNPDEN dès sa réussite au concours. Il était précédemment enseignant en génie civil option construction et économie à Saint-Jean-de-Braye dans le Loiret.



**Dominique HARISMENDY** est principal du collège Jean Rostand à Neuville-de-Poitou (86). Auparavant enseignant spécialisé, formateur en IUFM, puis chargé de mission pour les troubles du langage dans le second degré, il a réussi le concours de personnel de direction en 2007. Il a exercé les fonctions de principal-adjoint puis de proviseur-adjoint en lycée professionnel. Adhérent SNPDEN dès 2007, il a été membre du bureau départemental

SNPDEN 17. Il est commissaire paritaire national sortant.



Joël LAMOUREUX est actuellement proviseur du lycée professionnel Marguerite Audoux de Gien (Loiret). Titulaire CPE, il a fait fonction d'adjoint dans deux lycées et un collège avant de remplir les conditions pour accéder au concours. Lauréat en 1999, il a occupé les postes de principal-adjoint, de principal puis de proviseur. Son engagement dans l'action du SNPDEN remonte à 1995 où il représente les faisant-fonction au sein du bureau dé-

partemental du Loiret et du secrétariat académique dont il devient ensuite le secrétaire administratif. Il est élu au CSN depuis 2008 et coordonnateur des commissaires paritaires d'Orléans-Tours depuis 2011.



Jérôme NAIME a débuté sa carrière comme professeur de sciences physiques à Aulnay-sous-Bois. Nommé au lycée Mathias à Chalon-sur-Saône en 2007, il est aujourd'hui proviseur-adjoint du lycée Carnot à Dijon. Adhérent du SNPDEN depuis son entrée en fonction, il est devenu secrétaire départemental adjoint de Saône-et-Loire en 2010, commissaire paritaire académique en 2011, puis secrétaire académique adjoint de l'académie de Dijon depuis

2012. Expérimenté en bases de données, enquêtes et conception d'indicateurs, en 2013, il a piloté l'estimation du coût du baccalauréat à 1,5 Milliard d'€.

#### **SUD-EST**



Laurence COLIN, ancienne institutrice adhérente au SNI-PEGC puis professeure d'anglais, est nommée principale-adjointe dans le Loiret en 2000. Elle a rejoint le SNPDEN dès sa réussite au concours et, depuis le congrès de Toulon, en 2004, la commission carrière du bureau national. Après le Loiret, puis l'Indre-et-Loire en collège, elle est devenue proviseure au lycée professionnel Philippe Cousteau de Saint-André-de-Cubzac. Elle

postule pour un troisième mandat de commissaire paritaire nationale et son deuxième comme coordonnatrice.



Stéphane ALLEMAND. Principal d'un collège de la banlieue bordelaise, à Villenave-d'Ornon, il a été proviseur-adjoint d'un lycée de catégorie exceptionnelle à Mérignac, principal adjoint en réseau ambition réussite à Lormont et dans une ZEP rurale à Cerizay, dans les Deux-Sèvres. Lauréat 2003, il est issu du 1er degré. Militant associatif et syndical, il a été secrétaire départemental adjoint et

trésorier du SE-UNSA 33 ; il a longtemps siégé en CAPD et au CTPD de la Gironde. Adhérent au SNPDEN depuis 2003, il est membre des instances académiques depuis 2008. Il est commissaire paritaire national sortant.



Chantal DUPRAT-MAUREL, lauréate du concours 1994, a été amenée à découvrir tous les emplois (adjointe durant 9 ans, puis chef depuis 10 ans) et plusieurs types d'établissements (collège, SEP, LEGT). Militant au SNPDEN depuis le début de sa carrière, elle a été secrétaire départementale de la Haute-Garonne (31). Membre du CSA et commissaire paritaire académique depuis 2003;

en assurant la coordination académique depuis 2011, elle souhaite prolonger son engagement au service de tous les collègues, au niveau national.

#### **SUD-OUEST**



Valentine CONRAUX, lauréate du concours 2008, était précédemment certifiée de lettres modernes. Elle a exercé en Bourgogne, dans l'Aube et à Lille où elle a été également coordinatrice d'un REP. Nommée principale-adjointe sur le collège de la cité internationale de Ferney-Voltaire (01) pour son premier poste, elle est principale au collège de Prévessin-Moëns (01) depuis 2012. Adhérente

depuis sa titularisation, elle est membre du bureau départemental de l'Ain. Elle est aussi membre du conseil syndical académique de l'académie de Lyon.



Dominique DICHARD-SURBLED est personnel de direction depuis 2001. Elle est néanmoins entrée au service de ce ministère depuis 1978. MI-SE, CE puis CPE, elle a toujours été syndiquée depuis cette date, d'abord au SNES, où elle a exercé diverses responsabilités académiques et nationales, puis au SNPDEN depuis sa réussite au concours. Adjointe en LP et en collège, elle occupe depuis quatre an-

nées les fonctions de principale dans un collège RRS, le collège Vercors à Grenoble. Commissaire paritaire académique depuis 2005, elle a exercé les fonctions de commissaire paritaire nationale pendant le dernier mandat. Elle est membre du CSA et du CSN.



Eric GALLO, lauréat du concours 2003, a exercé les fonctions de proviseur-adjoint et de principal. Il occupe actuellement son deuxième poste de proviseur dans les quartiers nord de Marseille. Ancien secrétaire départemental, il candidate pour un troisième mandat de commissaire paritaire national.



Valérie NEUMANN, en 2009, devient proviseure-adjointe du lycée professionnel Jacques Prévert à Versailles, après avoir enseigné l'histoire-géographie à Menton, Lille et Berlin. Actuellement en poste au lycée Saint-Exupéry de Saint-Raphaël (83), elle est candidate commissaire paritaire académique et nationale. Son engagement est lié à la défense des valeurs du syndicat

(solidarité professionnelle, diversité des opinions, capacité à défendre les intérêts individuels et collectif), indissociables de la République et de l'école laïque.



# Une équipe élue par vous et

### Comment l'équipe de commissaires paritaires est-elle constituée?

La constitution de la liste a été menée avec Philippe Tournier, en concertation avec les secrétaires académiques. Le but étant de former une équipe homogène de collègues syndiqués, ayant envie de s'investir pour tous, et qui partagent les mêmes valeurs.

Il s'agissait, avec un maximum de 22 sièges, de trouver un équilibre entre les différentes académies, les fonctions et les différents types d'établissements, sans oublier, bien sûr, la parité.

Les collègues s'engagent dorénavant pour 4 ans, et ceux qui représentent la 2º classe ont parfois peu d'expérience syndicale. Notre rôle va être de continuer notre formation afin de renforcer la professionnalisation des commissaires paritaires académiques et des coordonnateurs de CAPA. Le renouvellement des cadres syndicaux doit être anticipé et accompagné, et les commissaires qui interviendront dans les CAPA, notamment pour les promotions, doivent être préparés à la négociation. C'est pour cette raison qu'il est très important de mixer les commissaires paritaires sortants qui ont acquis une certaine expérience avec les nouveaux commissaires, qui pourront dans les 4 ans de ce mandat gagner en technicité et en compétence.



Laurence COLIN
Coordinatrice
des commissaires
paritaires nationaux

Les formations nationales seront poursuivies, et les formations inter-académiques seront renouvelées à la demande des académies. Notre objectif reste donc de former, d'accompagner et, bien sûr, de défendre si nécessaire.

### Vos candidats au comité technique ministériel

Le CTM a pour mission les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, la politique indemnitaire et ses critères de répartition, les conditions de travail... Vos représentants sont élus pour un mandat de quatre ans. Depuis 2011, les représentants au comité technique ministériel sont donc désormais élus et non plus désignés. Les organisations syndicales tirent leur représentativité de leurs résultats à ces élections.



Catherine PETITOT, secrétaire générale adjointe du SNPDEN, est personnel de direction depuis 1999. Professeure de mathématiques, elle a, à partir de 1991, animé et coordonné des actions de formation transversale des

personnels enseignants. Elle a successivement occupé des postes de principale-adjointe, de principale puis de proviseure de LP dans le Var. Elle est actuellement proviseure du LP Vauban à Nice. Elue au CSA puis membre du bureau national depuis 2002, elle participe aux travaux de la commission éducation et pédagogie. Elle a été commissaire paritaire académique et nationale.



Philippe VINCENT, élu au bureau national en 2002, est secrétaire national chargé de la commission carrière depuis mai 2006 et commissaire paritaire national au titre de la hors-classe depuis les élections professionnelles de 2011. Adhérent du SNPDEN depuis son entrée dans la fonction,

il a été commissaire paritaire académique et secrétaire départemental des Côtes d'Armor. À l'origine enseignant d'histoire-géographie, il est personnel de direction depuis 1993. Il a été successivement principal-adjoint à Lannion puis principal à Plancoët, dans les Côtes d'Armor. Proviseur de cité scolaire à Combourg de 2002 à 2009, il est depuis septembre 2009 proviseur du lycée polyvalent Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc dans l'académie de Rennes.



Lysiane GERVAIS, auparavant CPE, est devenue personnel de direction en 2003. Principale-adjointe de collège en Dordogne, ensuite proviseure

adjointe d'un lycée en Gironde, elle est actuellement principale de collège à Bordeaux. Adhérente du SNPDEN depuis 2003, elle a été élue au CSA et commissaire paritaire académique en 2008. Membre du bureau national depuis 2009, elle participe aux travaux de la commission éducation et pédagogie.

## pour vous

### Quelles sont les principales qualités d'un commissaire paritaire?

Qui dit commissaire paritaire signifie une grande capacité de travail et pouvoir répondre à de nombreuses sollicitations en même temps. Cela implique une grande réactivité. Nous sommes tous en poste, donc nous continuons à diriger nos établissements, et à être des personnels de direction disponibles et professionnels. Dans le même temps, il nous faut être attentifs et disponibles pour pouvoir écouter, conseiller, répondre et parfois simplement rassurer les collègues. Cela peut paraître peu, mais cela demande du temps et de la disponibilité et donc une capacité d'organisation certaine!

Et on ne le répétera jamais assez, la discrétion est un prérequis. On reçoit des confidences de la part des collègues, ou des informations de la part du ministère ou des rectorats qui nous servent à préparer et à traiter correc-

tement les dossiers, mais qui doivent rester confidentielles, malgré certaines demandes, parfois pressantes. Et ne jamais se laisser influencer, mais savoir rester calme et lucide. Être commissaire paritaire c'est surtout faire partie d'un groupe élu, d'une équipe qui travaille ensemble, réfléchit ensemble et cherche collectivement les meilleures réponses pour tous et pour chacun.

Grâce à votre reconnaissance et à vos voix, nous serons plus forts et nous pourrons vous représenter. Merci pour votre confiance. □



# Élections professionnelles: tout sur

Vous devez avoir reçu un mail vous invitant à créer votre compte électeur...

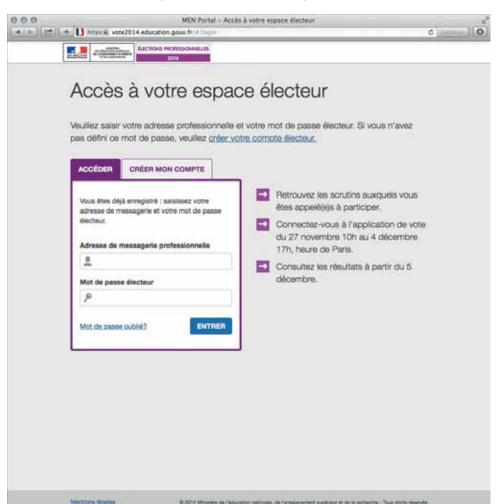
L'objet de ce mail était libellé comme suit:

« [Electionspro2014] Élections professionnelles 2014 : ouverture de votre espace électeur - Rappel ».

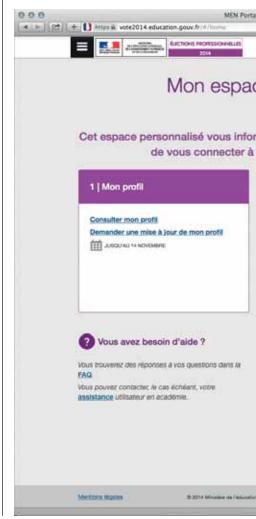
Attention, ce message vous donne accès à l'espace où vous vous inscrirez pour prendre part aux scrutins pour élire vos représentants.

Si ce n'est pas le cas, connectez-vous à l'adresse: https://vote2014.education.gouv.fr/#/login

Si vous vous êtes inscrit pour recevoir votre mot de passe Saisissez vos coordonnées, pour accédez à votre « espace électeur »



Vérifiez votre profil et demandez une éventuelle mise à jour jusqu'au 14 novembre





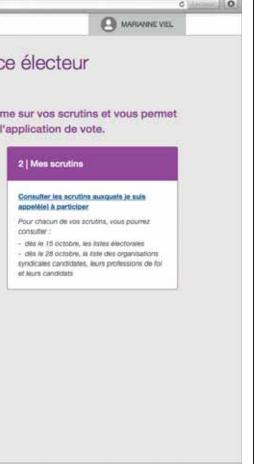
# la procédure de vote

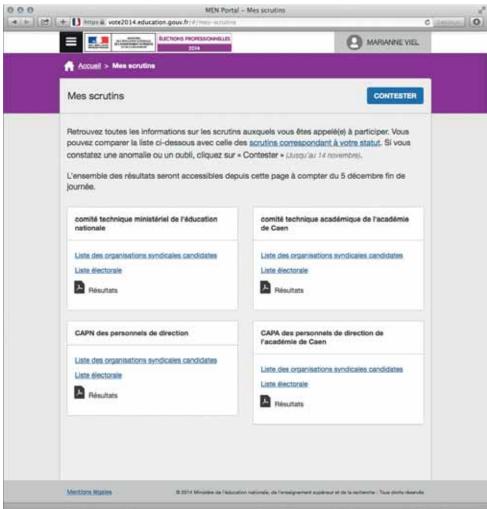
Pour tout problème technique, contactez le siège: siege@snpden.net

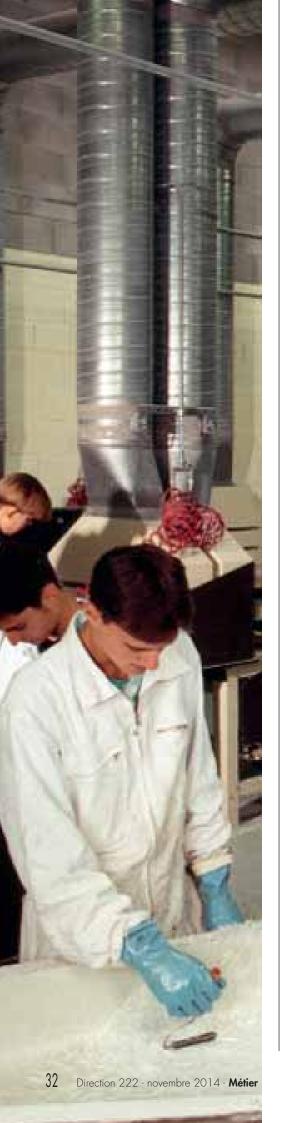
Consultez par avance les scrutins auxquels vous êtes invité à participer. Le « jour J », entre le 27 novembre 2014 à 10 h 00 et le 4 décembre à 17 h 00, vous pourrez voter.

Attention, vous votez 4 fois:

Vote SNPDEN pour la CAPA et la CAPN. Vote UNSA pour le CTA et le CTM.







## Le SNPDEN renco

Travaux réglementés des élèves mineurs de plus de 15 ans : que disent les médecins scolaires ?

Pascal Bolloré a rencontré Jocelyne Grousset, secrétaire générale du Syndicat national des médecins scolaires et universitaires (SNMSU-UNSA-Éducation), le 11 octobre pour un échange sur les positions de nos deux organisations sur la question de l'accès aux travaux réglementés, dans le cadre de la formation en établissement et les périodes de formation en entreprises, pour les mineurs de plus de 15 ans.

Pascal Bolloré : Les nouveaux textes sur les travaux réglementés sont-ils une préoccupation majeure pour le SNMSU-UNSA en cette rentrée ?



Jocelyne Grousset : Les récents textes relatifs aux travaux réglementés pour les jeunes de plus de 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle sont au cœur des préoccupations des médecins de l'Éducation nationale en cette rentrée scolaire 2014 et les mobilisent fortement.

Le SNMSU-UNSA-Éducation a alerté le ministère de l'Éducation nationale dès la connaissance des projets de décrets, en juillet 2013, pointant les exigences en matière de protection des mineurs au travail ainsi que la faisabilité des visites médicales. Au cours de l'année 2013-2014, nous avons sollicité sans succès notre ministère de tutelle, notamment pour obtenir un certificat médical harmonisé.

### PB : Quelles sont les problématiques que fait émerger l'avis médical d'aptitude ?

JG: En premier lieu, l'Éducation nationale ne peut feindre d'ignorer la diminution constante du nombre des médecins de l'Éducation nationale. Le service médical compte environ 1 100 médecins pour 12 millions d'élèves, 240 postes de secteur sont vacants, ain-

### ntre le

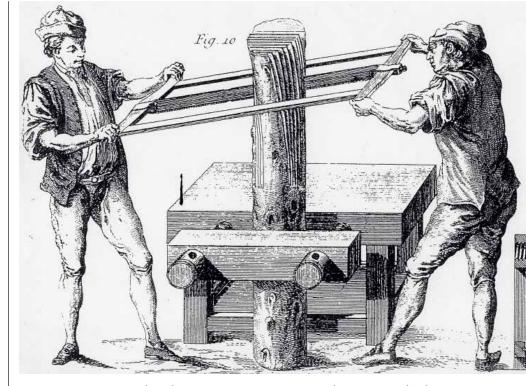


si que de nombreux postes de médecins conseillers techniques départementaux. Ces faibles effectifs sont dus à l'insuffisance des démarches des directions des ressources humaines pour valoriser le métier de médecin de l'Éducation nationale, et à des conditions d'exercice de plus en plus difficiles qui aboutissent désormais à des démissions.

Cette attractivité en berne résulte de plusieurs facteurs :

- l'absence d'engagement du ministère pour une revalorisation financière équivalente à celle des autres corps des médecins de la fonction publique;
- l'absence de démarches du ministère pour faire connaître et reconnaître la médecine scolaire : enseignement dans le troisième cycle des études médicales, accueil d'internes en médecine, accueil de médecins avec une licence de remplacement, reconnaissance d'une spécialité médicale aux médecins scolaires,
- l'absence de recrutement de médecins contractuels par les rectorats qui utilisent le budget vie de l'élève réservé aux médecins pour l'embauche d'autres catégories professionnelles.

Il faut savoir que la baisse des effectifs des médecins de l'Éducation nationale n'est pas une fatalité. Si la démographie médicale est en diminution sur certains territoires, cela impacte essentiellement la médecine libérale. L'exercice salarié est priorisé par les jeunes médecins, surtout les femmes, comme en témoignent les différentes enquêtes du Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM). Or cela ne bénéficie pas à la médecine scolaire. Dans ces conditions, les secteurs des médecins ne cessent d'augmenter jusqu'à un départe-



ment entier pour un seul médecin! Ceuxci ne peuvent plus assumer la multitude des tâches qui leurs sont confiées. Enfin, la déclinaison des textes sur les travaux réglementés est très variable d'une académie à l'autre, allant de la stratégie de priorité absolue en mobilisant l'ensemble des médecins sur cette mission, à l'absence complète de consignes, voire des consignes contraires au Code de santé publique.

La circulaire interministérielle du 23 octobre 2013 prévoit un avis médical d'aptitude pour chaque année de formation.

Déontologiquement, un certificat médical est valable à la date de l'examen, indépendamment de la notion de durée.

Le principe d'un avis médical à renouveler chaque année par le médecin scolaire, avec un délai sous huitaine, est complètement irréaliste! De plus, cette exigence ne semble pas justifiée au regard des données épidémiologiques des accidents du travail dans le cadre de la formation. Et compte tenu de la démographie en médecins scolaires et/ou en médecins du travail, cette décision est même préjudiciable pour plusieurs raisons:

- les élèves qui ne pourront bénéficier de cet examen tous les ans, faute de médecin disponible, seront pénalisés pour leur formation professionnelle;
- ces nombreuses visites d'aptitude se feront au détriment d'autres missions, notamment auprès des élèves en maternelle et en élémentaire;



la responsabilité du chef d'établissement, voire de l'Éducation nationale, sera lourdement engagée en cas de survenue d'accident si le chef d'établissement a obtenu de l'inspecteur du travail une autorisation à déroger pour son établissement, sans que les visites d'aptitude n'aient eu lieu.

#### PB: Que propose le SNMSU-UNSA?

JG: Le SNMSU-UNSA-Éducation propose de délivrer un avis médical pour la durée de la formation, à renouveler si le médecin le juge nécessaire, par exemple après un arrêt de maladie, un accident, en cas de maternité ou de maladie professionnelle, etc.

Cette circulaire s'applique aux établissements publics et privés sous contrat si bien que les médecins sont sollicités par des établissements dans lesquels ils n'intervenaient pas avec l'ancienne législation. S'ajoutent aussi certains établissements de l'enseignement agricole. Le SNMSU-UNSA estime que la délivrance d'un avis médical d'aptitude aux travaux réglementés doit s'inscrire dans une démarche globale de prévention qui comprend :

 l'orientation professionnelle des élèves de façon compatible avec leur état de santé avec l'accès à des dépistages infirmiers, puis un examen

- médical si nécessaire afin de limiter les réorientations ;
- la prévention de la santé au travail. C'est un des aspects de la réussite en lycée professionnel. L'obligation d'une visite médicale pour l'obtention d'une dérogation aux travaux réglementés pour tout élève mineur est un temps fort qui permet une évaluation médicale de l'état de santé d'un jeune et une action de prévention individuelle à l'entrée dans la vie professionnelle. L'approche collective de la prévention des risques doit être construite en parallèle : prévention des nuisances sonores, des addictions (alcool et autres produits ayant un impact sur la vigilance), formation aux soins de premiers secours, etc.;
- l'intégration en lycée professionnel des élèves atteints de maladie chronique ou en situation de handicap.

Le rôle du médecin de l'Éducation nationale au sein d'un lycée professionnel ou technologique est peu décrit. Il s'apparente à celui d'un médecin du travail qui donne des avis d'aptitude et participe à la prévention des risques professionnels (prévention des accidents du travail, amélioration des conditions de travail et surveillance sanitaire de l'environnement de l'élève). Le médecin doit avoir connaissance à la fois de l'état de santé de l'élève et du poste de travail. Cet avis médical s'inscrit dans un processus

de protection des mineurs au travail qui comprend l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de prévention, l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution des travaux et le respect des obligations de la santé et de sécurité au travail.

#### PB: Pourquoi, selon vous, les visites médicales ne peuvent pas toutes être achevées dans les 8 jours suivant la rentrée?

JG: Les visites médicales ne peuvent débuter qu'après obtention, par le chef d'établissement, de l'autorisation de déroger de l'inspecteur du travail pour des travaux réglementés, ou à défaut, deux mois après la date de l'envoi de la demande à l'inspection du travail.

Ces visites médicales nécessitent l'envoi aux familles d'un courrier les informant de cette visite, accompagné d'un questionnaire médical. Elles nécessitent des convocations, la récupération des documents, la photocopie des avis d'aptitude.

Cette visite comporte obligatoirement un entretien avec l'élève et un examen clinique circonstancié. Le médecin doit avoir en sa possession le carnet de santé, le dossier médical scolaire avec les résultats des différents tests sensoriels, le questionnaire médical renseigné par la famille.

À l'issue de cette visite médicale, le médecin est en capacité de délivrer un certificat médical circonstancié : c'est l'avis médical d'aptitude, nominatif, daté du jour de l'examen médical. Une copie est remise à la famille de chaque élève, une autre figure dans son dossier médical scolaire et un exemplaire est donné au chef d'établissement.

#### PB: En quoi l'avis médical d'aptitude ne concerne-t-il que la formation dispensée en établissement et non pas celle en entreprise?

JG: Il est formulé pour les travaux réglementés dans l'établissement scolaire, poste dont le médecin a connaissance. L'usage de ce certificat médical hors du contexte pour lequel il a été établi (par exemple sur les lieux de stage en entreprise) ne saurait engager la responsabilité du médecin de l'Éducation nationale. Il est révocable à tout moment si les conditions justifiant sa délivrance cessent d'être remplies.

Concernant les stages en entreprise, le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) se positionne en rappelant l'article 70 du code de déontologie médicale qui interdit au médecin de formuler des prescriptions dans des domaines qui dépassent ses connaissances, son expérience et ses moyens (1). Le médecin de l'Éducation nationale n'a pas connaissance des stages prévus par l'élève au moment de la visite médicale et n'a pas compétence au sein de l'entreprise. De plus, l'environnement et/ou les conditions de travail en entreprise peuvent être différents de ceux auxquels l'élève est

exposé dans l'établissement scolaire. Par exemple, les techniques de collage sont développées dans toute l'industrie et l'artisanat (menuiserie, BTP...); or l'utilisation des colles expose les travailleurs à des risques toxiques et fait partie des travaux réglementés. Le médecin donne un avis d'aptitude au regard de l'autorisation de dérogation obtenue par le chef d'établissement qui indique de façon précise les agents chimiques utilisés. L'atelier de l'établissement scolaire a pu procéder à la substitution des colles solvantées (2) par des colles aqueuses moins toxiques. Lors d'un stage, le médecin scolaire n'a aucune connaissance des produits utilisés dans l'entreprise et donc ne peut faire un certificat médical circonstancié.

Notre ministère doit avoir une véritable réflexion sur les avis médicaux d'ap-

titude qui ne peut se résumer à faire pression sur les médecins de l'Éducation nationale! Il faut s'interroger sur l'articulation des professionnels intervenant dans le champ de la santé au travail, sans pour autant multiplier les avis médicaux.

Le ministère de l'Éducation nationale semble oublier que la rédaction d'un certificat médical engage la responsabilité du médecin à différents niveaux (ordinale et pénale). Les assurances professionnelles que souscrivent les médecins scolaires ne couvrent que le champ de l'établissement scolaire, à l'exclusion des lieux de stage en entreprise, conformément à l'avis du CNOM.

### PB : L'évolution de la réglementation vous pose-t-elle d'autres difficultés ?

JG: Ces nouveaux textes sur les travaux réglementés suscitent de nombreuses autres interrogations telles la prescription d'examens complémentaires indispensables à la délivrance de l'avis d'aptitude ou pour le suivi des élèves dans certains champs professionnels, ou encore l'actualisation des connaissances, donc la nécessité de formation pour les médecins de l'Éducation nationale.

Le SNMSU-UNSA-Éducation a fait de nombreuses propositions à son ministère de tutelle afin de répondre aux besoins des élèves en filière professionnelle, d'organiser et d'accroître la cohérence et l'efficience de l'intervention des médecins de l'Éducation nationale. Mais le temps joue contre les médecins de l'Éducation nationale, car, avec la diminution continue du nombre des médecins dans les établissements scolaires, la réflexion devient de plus en plus surréaliste!

Propos recueillis par Pascal BOLLORÉ Secrétaire national Commission métier

- Voir la réponse du CNOM au SNMSU-UNSA-Éducation le 27 février 2014).
- 2 Les colles solvantées ou colles à base de solvant sont constituées d'une résine synthétique (polymère) en solution dans un solvant organique.



### « L'Arlésienne »

### Réforme territoriale: ce qui pourrait changer

Le feuilleton territorial continue. Comme dans la nouvelle de Daudet, tout le monde parle de la décentralisation sans la rencontrer jamais...

La confiance ayant été accordée de justesse au Premier ministre, on peut imaginer que le débat à propos de la carte des régions, mais surtout sur les nouvelles attributions de ces dernières, ira bien jusqu'à son terme prévu fin novembre.

Si toutefois, le Sénat, dont la majorité a changé, valide néanmoins en deuxième lecture, la nouvelle carte des régions.

Si toutefois, dans la deuxième étape, la loi accorde aux nouvelles régions les moyens fiscaux de mener une politique régionale efficace, car, si leur étendue géographique les rend comparables aux autres ensembles européens, elles ne produiront leur efficacité que si leurs attributions, et surtout leurs ressources, sont à la hauteur des ambitions affichées par le pouvoir.

Si toutefois, comme souvent dans ce pays, de reculades en atermoiements, l'approche des échéances ne finit pas par paralyser l'action gouvernementale. En effet, il faut se rappeler que dès l'alternance, il avait été annoncé que la réforme territoriale serait achevée à l'automne... 2012!

Certes la bataille est loin d'être terminée et au-delà des intérêts individuels, se pose la question de la survie des départements. Il est clair que leur suppression pure et simple relève d'une modification de la constitution. Référendum improbable? Congrès avec une majorité d'opposition au Sénat? Clairement voilà une affaire mal engagée. C'est pourquoi la tactique semble être, non de supprimer les départements, mais en quelque sorte de les faire dépérir en leur ôtant la plupart de leurs prérogatives, sans pour autant, semble-t-il, supprimer les conseillers départementaux qui de ce fait pourraient bien ne plus inaugurer que les chrysanthèmes... Perspective odieuse aux yeux de l'Assemblée des départements de France (ADF)...

Vider les départements de leur substance afin d'en provoquer la suppression à terme, est en fait une perte de temps qui laissera subsister des assemblées devenues inutiles. Sans doute la solution du conseiller territorial qui entraînait, à terme, la fusion des deux assemblées n'avait pas que des défauts...

La réforme régionale n'aura de sens que si elle permet – mais cela ne sera pas immédiat – des économies d'échelle. Mais il est infiniment probable que dans un premier temps, cela induira des coûts supplémentaires, en infrastructures, en restructuration de services, et certainement en alignant les rémunérations et les statuts des personnels rattachés sur la situation la plus favorable qui existait avant le regroupement de régions et de départements.



Jean FALLER Bureau national Commission métier jeanclementfaller@gmail.com



#### VERS UNE VISION « MACRO » DU SYSTÈME ÉDUCATIF?

En ce qui nous concerne, la gestion des collèges par les régions, acquise aujourd'hui, constitue un changement majeur, sur lequel il faut s'interroger. En première analyse, on pourrait se dire, qu'après tout, changer de collectivité de rattachement ne changerait pas grand-chose au quotidien. Pourtant, le changement d'échelle (la plus petite des régions, la région Centre, Corse mise à part, gérerait 290 collèges et 140 lycées; la plus importante, Auvergne et Rhône-Alpes, le monstre francilien mis à part, regrouperait 846 collèges et 555 lycées), l'éloignement du centre de décision, les nouveaux rapports avec l'élu régional, élu à la proportionnelle alors que le conseiller général est élu au scrutin d'arrondissement, risquent de modifier profondément le statut du collège et de ses personnels dans son environnement. La notion d'aménagement et de maillage du territoire si importante dans les zones rurales risque de s'effacer au profit d'une vision « macro » du système éducatif.

De plus, la réforme territoriale entraînera des conséquences collatérales. Le nombre très important d'établissements rattachés aux nouvelles régions, lycées et collèges, obligera ces dernières à développer une véritable administration de l'éducation, ce que, pour beaucoup, elles n'ont pas, contrairement aux conseils généraux qui sont eux, habitués à gérer des quantités importantes de personnels.

En matière de gouvernance régionale, on n'imagine pas une telle réforme sans conséquences sur les services déconcentrés de l'État et notamment ceux de l'Éducation nationale. Cette dernière pourra-t-elle conserver ses structures traditionnelles, rectorats et services départementaux de l'Éducation nationale, qui veillent jalousement sur leurs prérogatives.

Utiliseront-elles les compétences des services rectoraux, par rattachement à la nouvelle collectivité, ou créeront-elles leurs propres spécialistes, par détachement ou embauche directe? L'attitude des services déconcentrés sera déterminante.

#### LA DÉCENTRALISATION COMME LA MARÉE EST INEXORABLE

En ce qui nous concerne, nous ne pourrons approuver une gouvernance régionale qui reprendrait localement les vieilles lunes du jacobinisme et qui ne ferait pas sa place au terrain, c'est-àdire aux EPLE. Dans ce contexte, notre proposition d'un Établissement public régional de l'Éducation nationale (EPREN) organisant une gouvernance tripartite prend tout son sens.

En ce qui concerne les syndicats, et notamment le nôtre, il faudra également envisager une réforme pour « coller » à la nouvelle organisation territoriale. Quelles sections académiques? Quelle pertinence des sections départementales? Quelle représentation auprès des instances régionales? Quel rôle de l'exécutif national en face d'un État qui se serait dégagé de la gestion du système éducatif? Auprès de notre hiérarchie directe?

On le voit, beaucoup d'interrogations et encore beaucoup d'incertitudes, mais quelle que soit la lenteur des choses, la décentralisation comme la marée est inexorable. Il nous faut être prêts. Souhaitons que contrairement à la nouvelle de Daudet, la conclusion du feuilleton soit un peu plus gaie...





# Un nouveau plan le précédent!

L'ancien à peine oublié (il datait tout de même de 2013) qu'un nouveau « grand plan numérique » (le douzième) est annoncé début septembre par le président le République. Nous avons abondamment écrit plusieurs articles dans Direction sur le sujet. Faut-il une nouvelle fois y revenir? Sans doute! Mais alors, quelles sont les nouveautés de ce énième plan?

#### Pourquoi utiliser encore et toujours la formule « plan numérique pour l'école »?

Ainsi, un nouveau « plan numérique pour l'école » est programmé. On en parle depuis 1985 de ces plans numériques ou informatiques. Les plus conservateurs d'entre nous possèdent sans doute encore dans les rayons de leur bibliothèque, sous une abondante poussière, cet opus à la gloire du plan « Informatique pour tous » (IPT) qui « devait permettre d'initier les 11 millions d'élèves du pays à l'outil informatique et de soutenir l'industrie nationale ».

On peut même remonter à 1971, puisque c'est à cette date (une autre ère dans l'environnement digital!) que l'informatique apparaît dans les programmes de collège, innovation présentée à la presse par le Premier ministre de l'époque.

Tous les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de parler de nouvelles technologies (NTICE, TICE, TIC): on peut ainsi énumérer 12 plans numériques, ces plans vantant toujours la modernité. Deux exemples parmi les plus récents:

- le 25 novembre 2010, un ministre trouve la formule « l'avenir de l'École ne s'écrira pas à la craie » pour le lancement de son « plan de développement des usages numériques à l'École », plan qui veut agir à la fois sur la formation, la gestion des équipements, la production de ressources et la formation des élèves;
- en mars 2013, est évoquée la stratégie numérique. Ainsi, le numérique, intégré dans une « stratégie globale » appartenant au redressement productif, était présenté comme un pilier de la refondation de l'École. Ce 11° plan n'en était pas un, c'était de la stratégie!

# numérique chasse



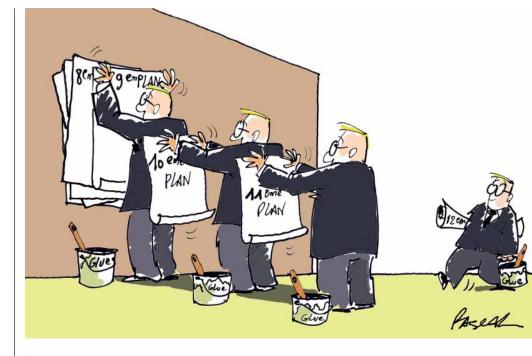
Joël LAMOISE Bureau national Commission métier joel.lamoise@snpden.net

Tout cela pourrait prêter à sourire et à la moquerie : gardons-nous en bien!

Même si l'annonce faite récemment redonne de l'importance au plan: le plan ça fait sérieux, c'est quinquennal, c'est visionnaire!

### Que faut-il penser de ce douzième plan numérique?

Les discours sont toujours assez flous, à l'image de celle des plans: quels sont



les attendus du numérique à l'École? Pour quel bénéfice pédagogique?

Une récente enquête du ministère de l'Éducation nationale (Profetic 2014) montre que 82 % des enseignants interrogés disposent, dans leur établissement, d'un ordinateur pour leur usage et que 62 % utilisent le numérique pour compléter le cahier de texte numérique et pour saisir les notes et/ou les absences.

Si 90 % d'entre-eux préparent des cours grâce à l'outil numérique (recherche de documentation ou des exemples d'activités), seuls 24 % s'en servent pour personnaliser l'apprentissage et faire travailler les élèves en autonomie.

D'une manière générale, entre 1 % et 6 % des enseignants utilisent le numérique pour « dialoguer en direct, discuter sur les forums, participer à des listes de discussions professionnelles avec des collègues », pour « communiquer avec les élèves et les évaluer », ou pour « faire communiquer les élèves entre eux ».

Malgré la quasi-généralisation de l'équipement informatique et l'évolution des pratiques numériques personnelles des enseignants, malgré la multitude d'expériences et d'initiatives prises depuis pratiquement trois décennies, le cœur de l'enseignement n'a pas changé! Au mieux, si l'ordinateur et Internet servent à rechercher de l'information, ils sont rarement utilisés comme des outils de production et de collaboration. L'organisation des classes, la nature des travaux demandés aux élèves ressemblent à ce qu'elles étaient il y a vingt ans.

Par conséquent, les espaces numériques de travail (ENT en langage éducation nationale) ne sont que des supports administratifs, pour diffuser devoirs, notes et absences. Les manuels numériques, quand ils existent, sont des manuels papiers mis en scène qui ne résolvent en rien le problème de leur faible valeur ajoutée face à l'abondance des ressources en ligne. Et nous le répétons: « les tableaux blancs interactifs ne font que rajouter du spectaculaire à l'enseignement frontal ».

#### Le numérique est devenu le porte étendard de toute réforme de l'École

L'École n'est pas un « showroom » technologique pour tester telle ou telle dernière innovation. Ce n'est pas en développant la fibre optique que l'enseignement gagnera en efficacité.

En janvier 1998, un ministre de l'Éducation nationale annonce un plan audacieux, le Plan d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI). Qui s'en souvient?

Pour la première fois, l'apport des technologies est pensé globalement pour l'ensemble des ministères. Internet n'est plus intégré dans un seul secteur ou adapté à un corps de métier. L'enjeu affiché était clair: que la France prenne la mesure des évolutions importantes qui se jouent en la matière et qu'elle comble son retard, que la France ait pour objectif de former les jeunes afin que tous



quittent l'école en maîtrisant de nouvelles pratiques numériques qu'ils auront à utiliser dans leur vie personnelle et professionnelle. Quand vingt ans plus tard, la France est classée, par l'OCDE, 24° sur 27 dans l'utilisation du numérique à l'école, cet objectif est-il atteint? À force de dire que ce n'est la faute à personne, donc la faute à tous, le fossé entre l'école et la « vraie vie » se creuse.

Peut-on encore penser, comme on l'entend trop souvent, que tous les jeunes vont travailler dans le digital? Non, ils vont travailler avec des outils numériques toujours plus sophistiqués auxquels l'école ne les prépare pas!

Dans un monde où l'information est partout, où la multiplication du volume des données est chaque jour plus important, où l'automatisation va rendre obsolète l'apprentissage de savoirs facilement mobilisables par une machine, la compétence la plus nécessaire ne sera-t-elle pas de savoir chercher l'information, de l'analyser et de la retransmettre de manière intelligente?

L'enquête PISA de 2009 (1), qui a cherché à évaluer la capacité des élèves à comprendre l'écrit, à l'utiliser et à y réfléchir pour réaliser leurs objectifs, précise: « Les épreuves ne sont pas conçues pour évaluer les compétences les plus élémentaires en lecture, dans la mesure où la plupart des élèves âgés de 15 ans les ont acquises, mais demandent aux élèves de montrer qu'ils sont capables de localiser et extraire l'information, de comprendre le sens global d'un texte, de développer une interprétation et de réfléchir au contenu et à la forme d'un texte ».

Sur cette capacité à localiser et extraire une information, le score des élèves français se passe de tout commentaire! Que ce soit dans les compétences « interpréter et intégrer », « réfléchir et évaluer », « localiser et extraire », le score de la France est tout juste dans la moyenne des 65 pays participant à l'enquête de l'OCDE.

#### De sérieux constats, mais peu de solutions

En septembre 2013, Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des départements de France, a remis à la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement un rapport sur « les territoires numériques de la France de demain » dont certains passages sont exemplaires: « En France, nos institutions ont tardé à s'approprier la question du numérique et de ses enjeux. [...] La loi, votée en 2004 [...] fut baptisée confiance dans l'économie numérique. Intitulé révélateur d'une ambivalence dont les Français ont le secret. [...] Ainsi, nos administrations ont considéré qu'il leur fallait se moderniser. Rien de plus. Au risque de changer sans rien changer. Comme si la révolution numérique était une vague, venant après d'autres vagues, qu'il suffisait de canaliser pour la maîtriser ». Le rapport Lebreton rappelle à quel point les changements s'avèrent profonds: « C'est à un accroissement prodigieux des connaissances et de la puissance des techniques de production et de diffusion, auguel nous assistons, à l'échelle de la planète. Un processus dont l'importance et la rapidité sont probablement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Et c'est justement parce qu'il s'agit d'un changement de paradigme que l'on est en droit de se demander si la France n'aborde pas à reculons ce futur si proche ».

Faut-il penser comme Emmanuel Davidenkoff qu'un « tsunami s'apprête à déferler sur nos écoles, nos universités, nos grandes écoles »?

Certainement. Car l'éducation est un système social qui va connaître de profonds bouleversements sous le double assaut du progrès technologique et de l'offensive du secteur privé. Tout d'abord dans l'enseignement supérieur, parce qu'il est déjà structuré en marché. Puis dans l'enseignement secondaire quand tablettes et ordinateurs sortiront des car-

tables. Avec des coûts élevés d'adaptation à de nouveaux modes de transmission des savoirs, par la modification des approches pédagogiques, des remises en cause des apprentissages actuels devront nécessairement être conduites. Cela reposera obligatoirement sur des accompagnements des enseignants, en formation initiale et continue. Tous les plans numériques faisaient la part belle à la formation: aucun ne s'est véritablement donné les moyens de la mettre en œuvre.

« L'écosystème qui a converti en quelques décennies des milliards d'êtres humains au smartphone et à Internet a mis toute sa puissance de travail et d'innovation au service d'un objectif: réinventer l'éducation. » (2)

Aussi, après vingt ans d'absence de réelle volonté politique de s'emparer de cette question, y avait-il réellement urgence à annoncer un nouveau plan numérique?

### RAPPEL

#### UNE TABLE RONDE SUR LE THÈME DES ENT AU SALON EDUCATEC-EDUCATICE

Partenaire du salon, le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale est invité à participer à une table ronde jeudi 27 novembre à 16h30 sur le thème « Les environnements numériques de travail sont-ils aujourd'hui de réels outils collaboratifs ?».

Les ENT sont utilisés principalement comme des accès aux applications de gestion de la « vie scolaire », absences, retards, remplacements de professeurs..., ou de suivi par les parents de la scolarité de leur enfant : notes, cahier de texte... Quels sont les freins à leurs usages pédagogiques ? Les difficultés d'accès ? La concurrence avec des outils privés ? Et comment expliquer qu'il y a des territoires où leur usage est réellement collaboratif ?

Participeront à cette table ronde :

- Bruno BOBKIEWICZ, proviseur, secrétaire académique du SNPDEN, académie de Créteil. Il est co-auteur d'une enquête syndicale régionale sur LILLIE, l'ENT d'Ile-de-France;
- Nadège FONTAINE, principale-adjointe, académie de Versailles, membre du Bureau départemental SNPDEN des Hauts-de-Seine. Elle participe aux travaux du groupe TICE de la Direction académique des Hauts-de-Seine;
- Joël LAMOISE, proviseur, académie de Nancy-Metz, membre de la commission métier du Bureau national du SNPDEN. Il a en charge les dossiers des systèmes d'information et du numérique à l'école.

La culture mathématique a été le domaine majeur d'évaluation du cycle PISA 2012. La culture scientifique sera celui du cycle PISA 2015.

<sup>2</sup> Extraits de Le tsunami numérique, Emmanuel Davidenkoff aux éditions Stock, mars 2014.

# Le numérique éducatif dans

L'annonce récente du président de la République d'un nouveau plan numérique pour l'École souligne clairement l'enjeu de conduire les écoles, collèges et lycées vers un usage du numérique au quotidien, afin de favoriser par cet outillage la réussite des élèves. Mais à y regarder de plus près, il ne suffit pas seulement de réfléchir à l'équipement en ordinateurs, tablettes et autres supports. La complexité de l'approche est réelle et intègre aussi bien les questions de connexion et de débit, de maintenance, mais aussi de formation des personnels d'enseignement et d'éducation. Le volet formation est sans doute crucial, car le bon usage du numérique n'est pas inné chez les professeurs. Se reposer de façon empirique sur les quelques compétences existantes n'est en aucun cas une stratégie payante.

Dans l'académie de Lyon, la délégation académique au numérique éducatif (DANE) cherche à mettre en synergie les différents acteurs de ce dossier. Outre les différents échelons internes à l'Éducation nationale, il s'agit de mettre en place une politique cohérente entre les différentes collectivités territoriales.

#### ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE DES COLLECTIVITÉS

Sur ce plan, quel est l'état des lieux? Le département du Rhône a lancé son espace numérique de travail (ENT) en 2006, et fut un véritable précurseur en la matière. L'espace « laclasse. com » est un outil intéressant, riche et apprécié, même si l'architecture se montre aujourd'hui vieillissante. Le Rhône, département qui va disparaître au 1er janvier 2015 sous la forme actuelle, laissera la place sur une part importante de son territoire à la future métropole lyonnaise, qui va récupérer la responsabilité de gestion des collèges. Cela pose donc aussi la question du numérique. Quels services la métropole va-t-elle proposer? Sur ce qui restera du « Rhône rural », de nouveaux outils devront sans doute également être mis en place.



Le département de la Loire a initié son ENT quelques années plus tard et offre aujourd'hui un service fonctionnel et éprouvé.

Le département de l'Ain s'est lancé dans l'aventure en dernier. Les ENT départementaux sont lancés de façon expérimentale à cette rentrée 2014. Mais si la réponse sur le plan de l'infrastructure est arrivée bien après les deux autres départements, les choix effectués s'appuient sur des solutions techniques innovantes.

# l'académie de Lyon



L'architecture de l'ENT du département le plus grand de l'académie est novatrice et particulièrement puissante. L'expérimentation risque néanmoins de faire émerger quelques difficultés fonctionnelles, qui devraient toutefois être résolues avant la rentrée 2015. Dans un an, les 49 collèges de l'Ain basculeront tous dans cet ENT.

Le Conseil régional Rhône-Alpes a connu une première expérience avortée. Le premier ENT lancé il y a deux ans s'est montré rapidement instable et inefficace. Après l'avoir abandonné, le Conseil régional s'est tourné vers le même prestataire de service que le département de l'Ain.

Toutes ces offres de service ne peuvent toutefois être prises en considération sans se poser la question de l'accès à Internet, c'est-à-dire le débit. Les inégalités sont encore trop importantes dans ce domaine. En effet, l'académie de Lyon correspond à un territoire fort disparate. Si on se focalise logiquement sur la métropole lyonnaise, on a trop tendance à oublier les secteurs géographiques excentrés et peu attractifs, tel le Haut-Forez dans la Loire ou encore le pays de Gex, qui regarde bien davantage vers Genève que vers Lyon...

Enfin, une question centrale qui n'est d'actualité que depuis peu de temps a été positionnée comme un objectif pour l'académie: les outils nomades (les premières initiatives des établissements pionniers dans ce domaine remontent à 2010 à peine). Si certaines collectivités y sont pour l'instant opposées (non pas sur le principe, mais en lien avec la problématique de la sécurité d'accès à Internet), la délégation académique au numérique éducatif (DANE) souhaite clairement favoriser l'expérimentation des tablettes numériques. Pour l'instant, la démarche est plutôt de lancer des appels à projet

auprès des établissements et d'identifier des équipes, même si la question des dotations financières n'est pas véritablement abordée. Le Conseil régional n'a pas encore établi de ligne budgétaire propre à ce type d'expérimentations, et le financement pour une équipe volontaire est plutôt à rechercher du côté du droit commun, ce qui induit de faire reposer la responsabilité de choix budgétaires sur la dotation de fonctionnement des EPLE au chef d'établissement... Lourde responsabilité, alors que les budgets sont par ailleurs de plus en plus contraints.

#### LA PROBLÉMATIQUE DE LA MAINTENANCE

L'offre de service d'un ENT, couplée à la vitesse de débit est un premier élément important à prendre en compte. Mais ce qui affecte le quotidien des établissements, c'est la question de la maintenance. Là encore, les EPLE connaissent des disparités importantes en termes de niveau d'équipement. Quelle similitude entre un lycée de 4° catégorie exceptionnelle, avec un parc de 400 ordinateurs, et un petit collège rural, dont le niveau d'équipement ne dépasse pas 50 postes? L'enjeu n'est pas le même, et les réponses apportées par les collectivités territoriales, en lien étroit avec l'autorité académique, varient également et impactent fortement le niveau d'utilisation du parc.

À cette rentrée 2014, les lycées de l'académie ont perdu une dotation forfaitaire de 3 heures incluses jusqu'alors dans les DHG, pour assurer la maintenance du parc. Or, cette dotation fléchée existe, par exemple, toujours dans les collèges de l'Ain. Faute de réponse trouvée dans l'immédiat entre la Région et les autorités académiques, la maintenance est actuellement absorbée sur la marge de manœuvre des DHG des lycées. La maintenance est pourtant cruciale. L'outil informatique à travers sa facette « hardware » reste d'une grande fragilité, et on connaît la délicatesse avec laquelle nos adolescents usent et abusent du matériel qui est entre leurs mains. L'entrée dans les apprentissages ne peut donc avoir du sens que si les questions matérielles sont réellement prises en compte.

La complexité de la question est d'ailleurs bien plus importante qu'en apparence. Car il y a une limite parfois ténue entre ce qui relève de l'assistance technique et la maintenance. L'assistance technique continue d'être assurée par l'Éducation nationale, à travers un service dédié (le SAMMIG), mais aussi par des professeurs qui occupent la charge de « responsable de réseau » au quotidien. Le rectorat, à travers la DANE, a proposé cette année un modèle de lettre de mission, rédigée par le chef d'établissement à l'attention du responsable de réseau, afin de flécher également l'octroi de l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif (IFIC), cette indemnité qui permet de rétribuer certaines missions spécifiques et annuelles.

Et à partir de quel moment l'établissement se situe-t-il dans le domaine de la maintenance? Pas de réponse claire, tout dépend souvent de l'interaction existant entre le responsable de réseau et le technicien dépêché par la collectivité territoriale.

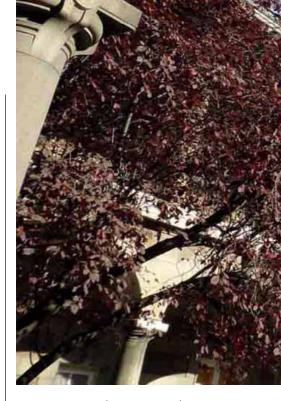
Enfin, ajoutons que tout cela est aussi une histoire de femmes et d'hommes, et lorsque la responsabilité de la maintenance repose sur une seule personne compétente, et que celle-ci poursuit un jour sa carrière sous d'autres horizons, tout peut s'écrouler comme un château de cartes. Il serait sans doute nécessaire de renforcer davantage les logiques de constitution de réseaux, y compris entre collèges et lycées.

Le délégué académique au numérique éducatif de l'académie de Lyon souhaite, à juste titre, associer les collectivités territoriales à une mise en synergie sur ce dossier. Un protocole le plus cohérent possible sur la question de la maintenance, mais aussi du débit, est incontournable et nécessaire pour assurer une efficience attendue des ENT. Un comité stratégique territorial consacré au numérique éducatif existe en tout cas dans l'académie de Lyon, et Éric Bellot, secrétaire départemental SNPDEN-UN-SA de la Loire, y siège. Il s'est réuni pour la première fois en juin 2014, et les priorités académiques ne sont pas seulement ambitieuses, mais aussi bien hiérarchisées et construites.

#### LA FORMATION DES PERSONNELS

Certes, les générations montantes parmi nos personnels d'enseignement (mais aussi parmi nos collègues de direction) sont de plus en plus « geek », mais, pour autant, une bonne maîtrise technique de l'outil informatique et des multiples ressources existantes ne signifie pas forcément une capacité à transposer dans une stratégie pédagogique et didactique l'usage du numérique. Nous avons sans doute tous plus ou moins pensé qu'il suffisait de mettre des élèves devant un écran, encadrés par un professeur, et que les choses pouvaient fonctionner de façon empirique.

Utiliser le numérique ne s'invente donc pas, et nécessite comme toute autre démarche didactique une formation. L'académie de Lyon lance à cet égard une politique volontariste pour accompagner les professeurs dans cet objectif de formation, en prenant soin de différencier les approches en fonction des publics. On ne forme pas de la même façon un professeur stagiaire à l'ESPÉ et un en-



seignant qui a déjà 20 ans de carrière derrière lui. Le rôle du chef d'établissement est de ce point de vue crucial, car la montée en puissance des formations d'initiative locale (FIL) est un phénomène intéressant, permettant de mieux répondre aux besoins particuliers des EPLE. L'organisation d'une FIL est d'autant plus importante lorsque l'ENT arrive concrètement dans un établissement. La salle de classe change, puisque l'équipement d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs modifie concrètement les pratiques et incite activement les professeurs à profiter de ces ressources. Sans formation, le risque d'un désintérêt peut survenir, entraînant une sous-utilisation d'un équipement qui correspond à de réelles politiques d'investissement des collectivités territoriales et de l'État.

Enfin, un groupe de travail planche sur la rédaction d'un vade-mecum à destination des professeurs, pour recenser les habitudes de travail et les besoins en la matière. Cette approche est originale et intéressante, car elle permettra sans doute de donner des outils adaptés aux enseignants, aux personnels de direction et à tous les autres personnels qui interviennent auprès de nos élèves, en fonction de leurs propres aptitudes.

En lien avec ce *vade-mecum*, l'idée est de mieux formaliser le lien entre équi-



pement et formation, entre l'action de maintenance et d'utilisation pédagogique de l'outil. L'une des propositions du comité stratégique est de constituer des comités numériques dans les EPLE, permettant de mieux valoriser les missions des référents numériques et de les sortir ainsi de leur relatif isolement fonctionnel.

L'académie de Lyon n'est pas plus avancée ou plus en retard que d'autres territoires, et les questions qui restent ouvertes à ce stade sont les mêmes partout. Les changements n'interviennent peut-être pas aussi rapidement que ce que l'on aurait pu espérer, mais l'enjeu du numérique éducatif se situe incontestablement aujourd'hui sur une ligne de crête. Il ne manque quasiment rien pour entrer dans un cercle vertueux et faire de

cette ressource un capital fondamental pour faire réussir les élèves. Mais sans volonté des différents acteurs, la dynamique peut aussi très vite s'enrayer, car ceux-ci sont nombreux, appartenant à des organisations différentes, et n'avançant pas toujours au même rythme. Cet écueil est donc à intégrer pour mettre toutes les chances du côté de la réussite des élèves.



Gérard HEINZ Principal de collège SA académie de Lyon



Isabelle RHETY Principale de collège SA adjointe académie de Lyon



Éric BELLOT Proviseur de LEGT SD de la Loire

## Le livre a-t-il un avenir?

En 2011, une vingtaine de maisons d'édition se partagent le marché du livre scolaire qui représentait alors 14,2 % des ventes de livres. Entre 2011 et 2012, leurs ventes baissent d'environ 8 %, et en 2013, elles chutent encore de 13 %. Pour ne rien arranger, la période actuelle apparaît toujours aussi morose.

#### QUELLES PEUVENT EN ÊTRE LES EXPLICATIONS?

Les causes évoquées en sont multiples, reposant à la fois sur les usages moindres des manuels scolaires, mais également sur leurs sources de financement. Rappelons-les: pour les écoliers, ce sont les communes (avec de fortes inégalités entre elles), pour les collèges, depuis la loi Haby de 1975, c'est l'État, et au lycée, ce sont en théorie les familles. Dans ce dernier cas, les régions ont effectivement pris le relais, depuis 2004, avec des modalités de financement multiples.

Sylvie Macé, présidente du groupement des éditeurs scolaires déplore: « La situation n'a cessé de se dégrader ces dernières années. [...] Dans les années 1990, l'État dépensait chaque année l'équivalent de 90 millions d'euros. En 2013, ce chiffre n'était plus que de 65 millions d'euros. Cette année, il a carrément chuté à 20 millions d'euros ».

Mais le livre a un avenir, les éditeurs scolaires en restent persuadés. Alors pourquoi nombre d'enseignants s'en remettent aux photocopies, produisant leurs propres contenus et les échangeant avec leurs collègues? Sans doute parce que le livre idéal n'existe pas, et certainement parce que si la durée de vie d'un manuel est officiellement de 4 ans, elle est en réalité beaucoup plus longue et dépend essentiellement de l'usure et de l'obsolescence des contenus. Il n'y a pas si longtemps (une vingtaine d'années) les adaptations bibliographiques pouvaient suivre un rythme régulier. Aujourd'hui, nombre de disciplines qui utilisent une masse de données contemporaines doivent renouveler leurs supports très rapidement.

Enfin, la vraie concurrence avec le document papier est sans doute celle du gratuit d'Internet ou du réseau Canopé, plus que celle que se livrent entre eux, de manière acharnée, les éditeurs scolaires. Pour preuve, la faillite de deux grands réseaux de distribution en 2013 n'a pas pour autant permis un retour à la croissance des acteurs du secteur.

#### VERS UN FORMAT NUMÉRIQUE DES MANUELS SCOLAIRES?

Paradoxalement, alors que l'attente des enseignants semblait être l'interactivité, la simulation, l'intégration des médias, l'enquête TNS Sofres 2014 pour l'association d'éditeurs scolaires Savoir Livre montre que les professeurs apprécient les manuels numériques pour leur facilité d'utilisation en classe car « construit sur la même structure que le document papier ». Sans surprise. Par ailleurs, les éditeurs estiment que « l'enjeu du développement massif est bien un enjeu d'équipement individuel », car « seuls 7 % des élèves ont leur propre manuel scolaire numérique » : logique économique oblige!

Tout de même, on recensait en janvier 2014 environ 76 000 tablettes en expérimentation dans les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), prêtées par des fournisseurs de service et de contenus ou, comme à Versailles, acquises par le réseau d'accompagnement pédagogique de l'académie. Pour prendre maintenant davantage d'ampleur, la réflexion doit porter sur l'intégration du matériel personnel des élèves au sein de l'École: une piste qui se heurte à l'hétérogénéité des matériels, aux problèmes de compatibilité et de sécurité et surtout aux moyens financiers des familles.

Les éditeurs conviennent tous que l'essor du numérique les obligera à revoir leur modèle économique. Comme l'indique le directeur des partenariats éducation chez Microsoft France: « d'ici à dix ans, le manuel pourrait devenir exclusivement numérique ». Cependant, comme le chiffre d'affaires des manuels numériques est très faible (1 à 2 %), et comme les éditeurs auront à affronter, sur le marché de l'éducatif numérique et, dans un avenir très proche, la concurrence d'acteurs français ou étrangers venus d'autres horizons, c'est surtout la promesse gouvernementale d'un nouveau chantier sur « l'e-education » qui leur semble porteuse d'espoirs.

Mais est-ce bien pertinent et n'est-il pas déjà trop tard? □

Joël Lamoise Bureau national joel.lamoise@snpden.net

## L'ère du numérique

Pascal Cotentin a été personnel de direction dans l'académie de Caen avant de devenir proviseur vie scolaire à Toulouse puis IA-IPR EVS à Versailles. Il est actuellement Délégué académique au numérique éducatif (DAN) de l'académie de Versailles. Nous lui avons demandé, pour ce dossier consacré au numérique éducatif un éclairage sur certains points.

Vous avez été membre de la commission Fourgous (2010) sur la modernisation de l'école par le numérique. Les rapports faits par cette commission ont été en leur temps très médiatisés. Ont-ils, à votre sens, produit des initiatives institutionnelles dont on peut observer des effets aujourd'hui? Les travaux de cette commission ont-ils généré des projets au niveau des collectivités ou des EPLE?



Pascal Cotentin: Le temps du politique est très différent du temps de la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques par le numérique. Cela demande, sur la durée, un travail concret de terrain, de recueil de besoins et de proximité. Mais, à la relecture de ces deux rapports, on se rend compte toutefois que ce travail d'analyse et de concertation a eu de multiples conséquences à des degrés et des temporalités divers. D'abord, le constat que toutes les idées novatrices et prospectives sont encore d'actualité notamment sur le travail d'équipement par les collectivités, la formation des cadres et des enseignants, l'accompagnement de proximité, l'évolution des outils mobiles, de la formation hybride... (www.missionfourgous-tice.fr/priorites-mesures) et pourront être exploitées jusqu'en 2020... pour une école notée 20/20! Ensuite, ces rapports ont nourri beaucoup de projets concrets et contribué au développement des équipements dans de nombreuses communes, comme ce fut le cas avec le plan ENR, contemporain du rapport Fourgous. Ce plan a été un préfigurateur de beaucoup d'initiatives qui se sont déployées depuis.

Génératrice de débats, cette réflexion a aussi provoqué un travail d'explicitation et de conférences où se sont confrontés des idées et des gens différents, élus de tous bords, responsables administratifs de collectivités ou pédagogues autour de la question « Comment le numérique à l'école modifie-t-il les relations des enseignants avec les élèves, des enseignants entre eux, et les relations avec la famille? »

D'autre part, ce rapport ainsi que ceux qui ont suivi ont permis de construire ce nécessaire changement, sorte de révolution culturelle, de notre vision française sur l'éducation. Et, je l'espère, d'en finir avec ce que j'appelle avec un peu de provocation la nostalgie du « l'École, c'était mieux avant ». Et, s'il était nécessaire de s'en persuader, écouter et réécouter en podcast Michel Serres ou relire *Petite Poucette*.

Si je regarde maintenant l'impact dans l'académie de Versailles, il est indéniable que tout le travail d'incubation et de création d'espace de formation et d'innovation avec la ville d'Élancourt a permis à nos projets d'avoir un effet « pollen » intéressant, une dissémination réelle mais parfois difficile à mesurer, hélas.

Enfin, pour citer un dernier effet de ce rapport, un peu inattendu mais dont l'impact commence réellement à être significatif: il est nécessaire d'apprendre à se poser, à ne pas courir derrière la dernière



nouveauté ni se laisser abuser par un univers technologique en perpétuel mouvement. Se poser donc, pour réfléchir à des outils complémentaires, simples à intégrer dans la classe et par l'enseignant. Et au comment faire, pour que ce soit efficient; avoir conscience que ce ne sont pas uniquement un ensemble d'outils mais une globalité d'actions: réussir le numérique éducatif c'est aussi repenser et modifier l'ergonomie des espaces et des mobiliers scolaires, inventer une gestion différente des équipes, des temps et des lieux.

#### Pouvez-vous nous dire à quoi servent les TICE? Comment sont-elles utilisées aujourd'hui dans les EPLE?

PC: Les technologies dites « nouvelles » ne le sont déjà plus: nous sommes désormais dans « l'ère du numérique ». Ce changement de dénomination n'est pas une coquetterie mais plutôt le signe d'un changement de point de vue: le métier d'enseignant évolue, il doit apprendre à mettre en œuvre, à scénariser les activités permettant à l'apprenant de se former. Le numérique bouleverse les pratiques d'enseignement pour mieux transmettre le savoir et les connaissances et c'est un levier pour enseigner et apprendre à apprendre différemment. Différencions, pour la clarté de l'exposé, les « outils » (tableau numérique,

vidéoprojecteur interactif, tablettes, visualiseurs, ordinateurs...) et les « ressources » (manuels numériques, ressources pédagogiques...).

Avec les outils numériques, l'enseignant passe du face-à-face avec la classe (magistral) au côte à côte avec l'élève (individualisation de l'apprentissage), ce qui est indispensable dans des classes de plus en plus hétérogènes et améliore l'attention et la concentration des élèves ainsi que leur implication. Les enseignants le constatent tous : la disparition de la « faute » au profit de la pédagogie de l'erreur est également très favorable à la qualité des apprentissages. Ces outils numériques permettent aussi, grâce à l'interactivité, de voir, expérimenter, représenter, partager et communiquer. Grâce aux supports individuels et/ou mobiles, et grâce aux ressources numériques de plus en plus nombreuses et diversifiées, ils favorisent l'autoévaluation et la créativité, chaque apprenant pouvant progresser à son rythme. En corollaire, ils permettent un « co-apprentissage », la collaboration dans le travail, la mutualisation et le partage d'idées. Autre révolution culturelle! Le métier d'enseignant est en train de bouger même si ce mouvement est à l'image de la diversité de notre école, des différents fonctionnements et des territoires.

Pour sa part, Versailles souhaite être une académie numérique et ma mission de DAN ne peut être remplie que si les services de la direction du système d'information (DSI) (voir l'article de Jacky Galicher, DSI à Versailles, dans le *Direction* 202, octobre-novembre 2012) et de la délégation académique au numérique éducatif (DANE) travaillent en parfaite complémentarité.

Notre objectif est que l'informatique de services favorise les usages pédagogiques et de permettre à tous, partout, d'être opérationnels, connectés et en maîtrise de services efficients.

Avec les EPLE, nous souhaitons travailler davantage sur l'autonomie, sur les projets des établissements, et sur les réseaux. Je répète souvent, et j'y crois fermement: « Plus près du terrain, plus près des solutions ».

Dans sa stratégie académique, le recteur Pierre-Yves Duwoye a fixé nos réseaux prioritaires et le travail en bassin parmi nos objectifs premiers. Nous allons donc travailler particulièrement sur la continuité des apprentissages CM1-CM2-6° et réfléchir à la place des outils numériques dans l'aide et la réussite de tous les élèves comme dans la mutualisation des expériences et des ressources par les équipes éducatives et pédagogiques. Le regroupement école-collège nous amène à collaborer étroitement avec l'ensemble de nos partenaires des collectivités territoriales (communes, groupements de

communes, conseils généraux, conseil régional) et à innover sur les formations, la e-formation, les échanges entre cadres et entre enseignants, à mutualiser et à apprendre à se connaître...

#### Quels sont les freins à cette utilisation? Les moyens? La formation à des méthodes pédagogiques adaptées?

PC: Dès qu'on parle de numérique, les freins sont toujours évoqués. Plutôt que de comprendre pourquoi « ne pas faire »... – ce qui tire toujours vers le bas – je préfère proposer une vision positive qui encourage les initiatives, en particulier en matière de formation.

En effet, la « maîtrise des technologies de l'information et de la communication » est l'une des dix compétences professionnelles attendues d'un enseignant. Ainsi, au-delà de l'équipement performant des établissements, l'accent doit être mis sur la formation des enseignants avec comme objectifs:

- la réflexion sur la finalité du numérique dans les pratiques quotidiennes:
  en quoi l'intégration du TNI ou d'un manuel numérique fait-elle bouger ma pédagogie, améliore-t-elle mon efficacité personnelle, me donne-t-elle un meilleur confort dans mon métier?
- l'accompagnement de l'évolution des pratiques pédagogiques pour amener nos élèves à être en phase avec leur quotidien, les former à être les citoyens de demain, à s'adapter voire à anticiper sur le futur;
- la valorisation et la généralisation dans les usages et les pratiques ordinaires de la classe de l'utilisation de l'ordinateur, du tableau numérique interactif, de l'ENT, voire de tablettes.

Par ailleurs, en matière de numérique éducatif, deux grands axes sont à distinguer: enseigner au et par le numérique/apprendre avec le numérique. Il est donc important de mettre en place un dispositif de formation (présentiel ou hybride) ainsi qu'un accompagnement de terrain au quotidien pour favoriser

l'échange et la mutualisation des pratiques. À ce sujet, par exemple, nous organisons à l'échelle des bassins, des forums des usages du numérique qui se sont très vite implantés (webtv.ac-versailles.fr/spip.php?article1014). Nous avons donc ouvert la voie modestement au travail collaboratif local, à des parcours diversifiés, à d'autres usages...

La formation des équipes de direction est aussi un objectif fort: nous venons de terminer une journée complète de séminaire de formation pour les 240 nouveaux cadres de l'académie. On travaille en particulier la méthodologie de projet pour construire le volet numérique du projet d'établissement: se documenter; se former; recueillir; observer-constater; analyser; orienter; décider; mettre en œuvre; prévoir-programmer; faire évoluer. Dans l'esprit du travail collaboratif que j'avais mené à Toulouse avec Jean-Paul Ginestet (Pour une pédagogique de projet, Hachette éducation).

Pour ce qui concerne particulièrement les ENT, peut-on considérer que les environnements numériques de travail sont aujourd'hui de réels outils collaboratifs? Il semble que les ENT sont utilisés principalement comme des accès aux applications de gestion de la vie scolaire, absences, retards, remplacements de professeurs..., ou de suivi par les parents de la scolarité de leur enfant: notes, cahier de textes... Est-ce vrai ou sont-ils utilisés autrement? Quels sont les freins à leurs usages pédagogiques? Les difficultés d'accès? La concurrence avec des outils privés? Et comment expliquer qu'il y a des territoires où leur usage est réellement collaboratif?

PC: Les ENT sont plus que des outils collaboratifs. Ils sont de véritables portails de services pour l'ensemble de la communauté éducative. Une dynamique de valorisation de l'usage de l'ENT tant dans ses potentialités administratives

que pédagogiques constitue un levier de changement dans le pilotage de l'établissement. En effet, piloter un établissement connecté demande une organisation nouvelle, de privilégier l'axe pédagogique avec ses nouveaux « encadrements numériques de travail »; en particulier sur les relations avec les usagers.

Avec l'ENT, on modifie le temps de la classe, le temps de l'établissement et ses espaces, son organisation... Donc, l'administration et l'accompagnement de l'ENT ne s'improvisent pas. Dans chaque établissement, on préconise le travail en commission numérique, pour impliquer plus largement et engager résolument l'ensemble des personnels et des services dans la culture et la pensée numériques. Suivant la taille de l'EPLE, il faut échanger sur le champ des responsabilités, déléguer et confier des missions formalisées et tout particulièrement travailler avec un ou des référents missionnés.

Le travail d'échange et de mutualisation ne se décide pas, il se construit à tous les niveaux. Dans l'académie, on favorise le développement de commission de bassin « numérique et ENT » ce qui a donné les forums d'usages numériques évoqués



ci-dessus. On a de réelles réussites, sur le bassin de Rambouillet, pour en citer un.

Autre exemple, une initiative de cette rentrée: un travail de continuité des apprentissages sur les réseaux REP+ en privilégiant le travail CM1-CM2-6° par les outils numériques.

#### E-learning et MOOC: pensez-vous que les modes d'apprentissage à distance sont l'avenir de l'école? À quel(s) niveau(x) sont-ils le plus pertinents?

PC: Ce n'est pas vraiment une question! Les modes d'apprentissage à distance sont déjà très largement utilisés, y compris dans les pratiques personnelles des élèves, des étudiants comme des enseignants. Nous sommes sans doute trop centrés sur l'École: il faut observer ce qui se passe ailleurs, en particulier dans le supérieur, apprendre des praticiens et apprendre des chercheurs. L'apprentissage à distance évolue très vite par les nouveaux outils et services, par l'ingénierie et la recherche...

Pour l'apprentissage des personnels, l'expérience sur notre plateforme académique en ligne Athéna (http://athena. ac-versailles.fr/) est intéressante à ce titre. Le choix délibéré de former en intercatégoriel, en modèle hybride, et d'abord les cadres, a permis de construire un début de culture commune. Il faut former et faire travailler davantage les inspecteurs et les personnels de direction sur des projets concrets et communs.

Depuis ses trois ans d'existence, cette plateforme connaît un développement exponentiel, qui démontre le succès, dans notre académie, de la formation hybride, du développement des « MOOC » locaux et des échanges de pratiques.

L'académie a d'ailleurs été lauréate www.elearning-cegos.fr/actualites/excellence-awards/ du prix du meilleur dispositif de formation « Métier » 2014 à la 4° édition des E-Learning Excellence Awards.

Cette montée en puissance est aussi confirmée par l'utilisation de M@gistère qui fournit un espace de formation et de modification des pratiques très riche et doit nous permettre de professionnaliser davantage ce domaine.

Pour l'apprentissage des élèves, il faut favoriser l'individualisation et l'auto-apprentissage ciblé, multiplier les espaces et les services différents: D'col, les Fondamentaux, les plateformes de blogs pédagogiques. Dans l'académie, notre plateforme de blogs (blog.crdp-versailles.fr/) vient de fêter son 10000° blog actif!

Le plus dur sera rapidement de choisir entre les productions « maison » et les services en ligne de qualité publics ou privés, pour mieux apprendre à apprendre.

Pour conclure, auriez-vous un conseil, apporté par vos expériences variées dans le champ de notre métier, pour nous dire comment nous pourrions convaincre des équipes pédagogiques de se lancer lorsqu'elles ne se mettent pas dans les rails de ces transformations de l'école?

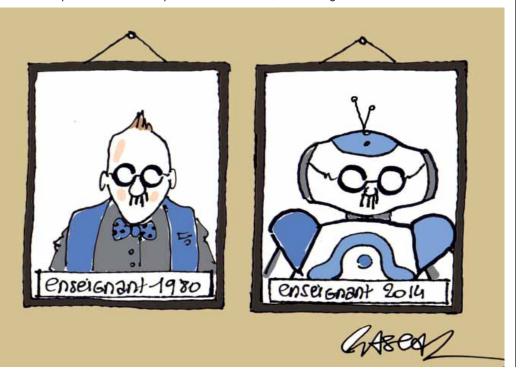
PC: Former, former, former... et oser se lancer! Ne pas avoir peur d'expérimenter. Favoriser les échanges et les mutualisations de pratiques à tous les niveaux de l'EPLE pour apprendre et comprendre les enjeux de l'école numérique.

Équiper, équiper, équiper... Travailler en partenariat avec toutes les collectivités pour équiper toutes les classes et les enseignants. S'engager à intégrer les équipements individuels que possèdent les usagers (BYOD) et développer les usages positifs de notre quotidien numérique.

Utiliser, mutualiser, échanger... Favoriser le travail de concertation, la commission numérique et la mise en place de services numériques tels que l'ENT ou les plateformes de formation.

Et une idée pour construire une École 20/20, essayer de passer du contrôle administratif au contrat social, en particulier avec les familles sur le comment faire réussir son enfant avec le numérique.

Propos recueillis par Marianne Viel Permanente marianne.viel@snpden.net



## Le face-à-face « perdirs »/

DIRECTION: Les résultats de cette étude sont particulièrement attendus par la profession qui est régulièrement, si ce n'est quotidiennement, confrontée à cette problématique. Pourriez-vous d'abord nous dire pourquoi ce titre et ensuite nous en présenter les grandes lignes?



Georges Fotinos: D'emblée et parce que le succès de cette étude repose sur eux, je tiens à remercier les 1859 « perdirs » représentant près d'un quart des lycées et collèges publics d'avoir répondu aux 77 items qui composaient le questionnaire de l'enquête. Une participation « considérable » et « représentative » - selon les experts - très fortement due au soutien du SNPDEN mais aussi à des responsables territoriaux de l'Éducation nationale et des mouvements complémentaires de l'enseignement public. Ce nombre important de réponses ainsi que le support national de l'enquête nous ont notamment permis deux grandes premières: présenter les résultats globalement et par catégorie d'établissement (collège, collège ZEP, LEGT, LP, LPO) et produire une typologie de « perdirs » selon le critère du partenariat avec les parents.

En ce qui concerne le titre, il exprime la tonalité générale des réponses des « perdirs » pour qui le « face-à-face » avec les parents peut prendre deux visages: pour une majorité de cas, donner lieu à un dialogue constructif, et pour une minorité – loin d'être négligeable (cette étude le démontre) – aboutir à un « dialogue de sourds » qui se transforme parfois en conflit.

Pour les grandes lignes – difficile de résumer un ouvrage de près de 190 pages réalisé à partir de 850 000 données et de 650 tableaux – le lecteur pourra se reporter à l'étude en ligne sur les sites CASDEN et SNPDEN. Toutefois, vous trouverez ci-après, quelques aperçus.

L'historique réalisé à partir des textes réglementaires (de 1882 à 2014) montre qu'en France cette problématique est d'ordre structurel et qu'actuellement toutes les phases d'évolution se retrouvent plus ou moins selon les établissements. C'est ainsi qu'après la période des parents « assujettis », illustrée par le propos d'Alain « L'école est faite pour libérer les enfants de l'amour de leurs parents », se déroule la période des « partenaires » puis celle des « usagers » qui dérive actuellement vers les « consommateurs », alors que le concept de « coéducation » est promu par les politiques.

Les objectifs généraux de l'enquête sont de connaître le positionnement actuel des « perdirs » vis-à-vis des parents d'élèves et pour ce faire :

- évaluer l'importance des différents éléments constitutifs de ce partenariat;
- analyser les interactions entre ces éléments et leur évolution dans le temps;

 dégager des typologies d'actions positives ou négatives ainsi que des propositions.

D: Allons plus avant vers le concret. Pouvez-vous dès maintenant nous indiquer si la problématique de relation de l'établissement avec les parents influe ou modifie les conditions de travail des « perdirs » ou même joue sur la qualité de vie professionnelle.

**GF**: Oui et elle est importante. Elle peut se décliner sur trois registres : temps de travail, différends et agressions, organisation.

#### TEMPS DE TRAVAI À LA RELATION AVES L



## parents d'élèves

Ce sont d'une part les « perdirs » collège/ZEP (75 %) qui sont les plus nombreux à consacrer plus de 7 heures par mois à cette activité (dont près de 5 sur 10 consacrent 15 heures et plus; et 2 sur 10 consacrent 30 heures et plus) et d'autre part les « perdirs » de LP qui sont les moins nombreux (moins de 6 sur 10, dont 3 sur 10 consacrent 15 heures et plus et 1 sur 10 consacre 30 heures et plus).

#### AGRESSIONS DES « PERDIRS » PAR LES PARENTS D'ÉLÈVES

AGRESSIONS	JAMAIS	1 À 2 FOIS	3 FOIS ET +
HARCÈLEMENT	54 %	36 %	10 %
COUPS	99 %	1 %	0
MENACES	64 %	31 %	5 %
INSULTES	68 %	27 %	5 %

4 types d'agressions ont été retenus (harcèlement, coups, menaces, insultes) sur la période 2012/2013.

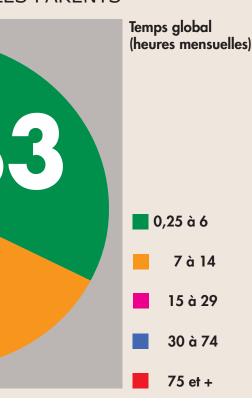
Plusieurs informations importantes ressortent de ce tableau:

- 1 « perdir » sur 2 déclare avoir été harcelé, dont 1 sur 10 trois fois et plus dans l'année;
- les agressions physiques sont excessivement rares;
- 4 « perdirs » sur 10 déclarent avoir été menacés;
- 3 « perdirs » sur 10 déclarent avoir été insultés.

Le chapitre « Analyse » permettra de relativiser ces résultats « bruts ». Une première approche de la fréquence de ces comportements selon la catégorie d'établissement apporte déjà des éléments.



#### L CONSACRÉ ES PARENTS



#### TAUX DE PRÉSENCE DES PARENTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION ET AUX CONSEILS DE CLASSE

ETABLISSEMENTS CONSEILS D'ADI			MINISTRATION		CONSEILS DE CLASSE			
	100 %	99-50 %	49-30 %	< 30 %	100 %	99-50 %	49-30 %	< 30 %
COLLÈGE	59	40	1	0	19	75	4	2
COLLÈGE ZEP	44	49	4	3	13	66	12	11
LEGT	53	42	3	2	13	76	3	8
LP	16	40	19	25	1	11	10	78
LPO	36	57	4	3	2	60	17	21
MOYENNE GÉNÉRALE	51	43	3	3	15	67	6	12

De ce tableau ressortent plusieurs enseignements importants:

- dans aucun établissement le taux annuel de présence des parents tant au conseil d'administration qu'au conseil de classe n'a atteint 100 %;
- dans plus de 9 établissements sur 10 (pour le CA) et 8 établissements sur 10 (pour le conseil de classe) plus de la moitié des parents a été présente régulièrement;
- ce sont les collèges ZEP qui enregistrent la plus forte participation des parents à ces conseils suivis des LEGT;
- 1 LP sur 4 déclare un taux de présence des parents au CA inférieur à 30 % et 8 LP sur 10, le même taux pour le conseil de classe.

D: Ces tableaux sont particulièrement éloquents et montrent à l'évidence que le partenariat avec les parents est pour le moins une activité « prenante » et chronophage. Mais votre étude va plus loin, elle interroge les « perdirs » sur les opinions qu'ils portent sur les parents dans des domaines qui, pour certains, sont inhabituels notamment le respect des valeurs de l'école républicaine.

**GF**: Oui et il me semble que c'est un des points forts de cette étude, mesurer comment ce que l'on dénomme « climat émotionnel » (dont font partie ici les opinions) entretient des relations avec l'exercice du métier. Les preuves sont évidentes. À titre d'exemple, le tableau suivant qui croise deux items « Comment qualifiez-vous le climat de votre établissement? » et « La majorité des parents de mon établissement inculque à leurs enfants le respect des valeurs de l'école républicaine » (chi2 = 285.908, p < 0.0001).



		la majorité de: Li				
		PAS D'ACCORD DU TOUT	PLUTÔT PAS D'ACCORD	PLUTÔT D'ACCORD	TOUT À FAIT D'ACCORD	TOTAL
	EXÉCRABLE	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %
COMMENT	MÉDIOCRE	15,38 %	73,08 %	11,54%	0,00 %	100,00 %
QUALIFIEZ-VOUS MOYEN LE CLIMAT	MOYEN	8,77 %	43,86 %	44,74 %	2,63 %	100,00 %
DE VOTRE	SATISFAISANT	2,53 %	37,97 %	56,96 %	2,53 %	100,00 %
ÉTABLISSEMENT ?	BON	2,03 %	24,32 %	66,87 %	6,79 %	100,00 %
	EXCELLENT	0,87 %	11,35 %	61,14%	26,64 %	100,00 %
	TOTAL	2,74 %	27,75 %	61,48 %	8,03 %	

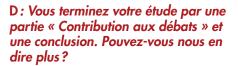
#### D: Vous avez évoqué comme un autre point singulier de votre étude une typologie partenariale des « perdirs ». Comment se présente-t-elle?

**GF**: Afin d'obtenir une vision encore plus exacte de la réalité, il nous a semblé nécessaire, au regard de certains résultats extrêmement contrastés et d'autres particulièrement homogènes, de tenter de mettre en évidence une typologie des pratiques et opinions des « perdirs » concernant les relations avec les parents. Les résultats de ce travail sont probants.

- catégorie 5 : stabilité et satisfaction;
- catégorie 6 : bienveillance et coéducation.

## D: Votre étude ne se contente pas de faire un constat et une analyse. Elle présente des propositions. Quelles sont-elles?

**GF**: De deux ordres. Les premières, d'initiative nationale, concernent la formation initiale et continue, les missions éducatives tant des personnels de l'établissement que des



**GF**: Pour enrichir un débat qui s'enlise depuis des décennies, il m'a semblé nécessaire de faire appel à des experts reconnus, tant par les acteurs de terrain que sur le plan national ou international. Le résultat, le lecteur pourra le constater, m'apparaît à la hauteur de cette ambition.

La conclusion, quant à elle, est très simple. D'abord au niveau des établissements, les « perdirs » sont de plus en plus préoccupés par leurs relations avec les parents. Relations marquées beaucoup plus qu'avant par la fréquence des différends et par l'agressivité. De bonne foi, les personnels de direction dans leur ensemble pensent faire le nécessaire pour créer les conditions favorables au dialogue et à la coopération avec les parents d'élèves mais se heurtent de plus en plus à l'indifférence et au désengagement de ces derniers. Et pourtant, au regard de l'évolution de notre école qui voit les classes populaires se détacher d'elle, ne plus lui faire confiance, et même dans certains cas ne plus respecter ses valeurs, le partenariat avec les parents est plus que nécessaire. La réussite des élèves comme celle de l'école en dépend sûrement.

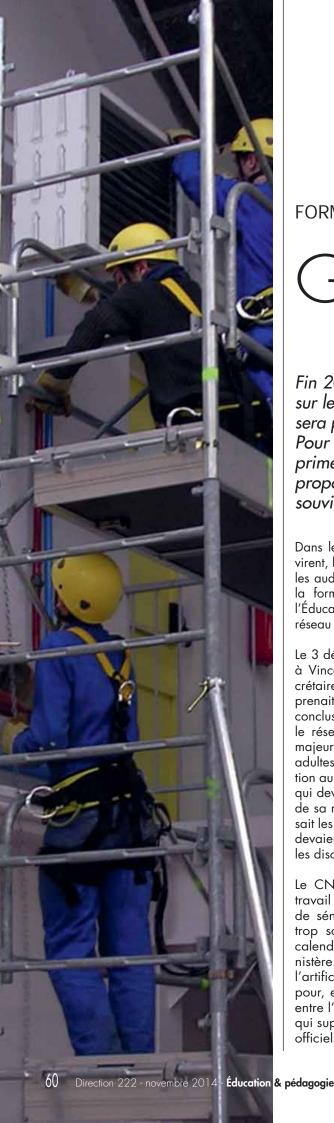


Six profils différents ont émergé:

- catégorie 1 : méfiance et refus;
- catégorie 2: reconnaissance mitigée;
- catégorie 3 : impuissance et résignation;
- catégorie 4: confiance et coopération;

« perdirs », le statut de délégué de parents, les secondes à l'initiative des établissements. Ces dernières reposent sur une observation de plus de 10 ans d'une centaine d'établissements qui montre que toute politique de partenariat avec les parents doit reposer sur des actions concrètes réalisées en collaboration sur des projets précis et notamment sujets à confrontations, par exemple, la violence, les punitions et sanctions, l'orientation, l'évaluation dans l'établissement. Cinq points d'ancrage sont ainsi présentés.

Georges FOTINOS
Docteur ès géographie, chercheur
Ancien chargé de mission
interministérielle famille-école
Membre de l'Observatoire des rythmes
de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ)



FORMATION CONTINUE DES ADULTES

## GRETA: mais où

Fin 2012, le ministère de l'Éducation nationale avait tranché: sur le dossier formation continue, c'est l'alternative GRETA qui sera privilégiée au détriment de celle du GIP...

Pour mémoire, le 14 juin 2012, une intersyndicale avait exprimé, au cabinet du ministre, son désaccord sur la démarche proposée par le précédent gouvernement qui, chacun s'en souvient, avait décidé de substituer le GIP aux GRETA.

Dans les semaines et les mois qui suivirent, l'UNSA-Éducation avait multiplié les audiences et propositions pour que la formation continue des adultes à l'Éducation nationale s'appuie sur un réseau de proximité (GRETA) rénové.

Le 3 décembre 2012, par un courrier à Vincent Peillon, Laurent Escure, secrétaire général de notre fédération, prenait acte positivement du relevé de conclusions ministériel reconnaissant le réseau des GRETA comme acteur majeur de la formation continue des adultes. Il annonçait notre participation au Comité national de suivi (CNS) qui devait permettre la mise en œuvre de sa rénovation. Ce courrier reprécisait les points de vigilance sur lesquels devaient porter nos exigences dans les discussions annoncées...

Le CNS, s'est effectivement mis au travail mais... en adoptant un « train de sénateurs », créant un décalage trop souvent insupportable entre le calendrier de terrain et celui du ministère. Ainsi, il a fallu recourir à l'artifice « groupement de services » pour, en 2013, assurer la continuité entre l'échéance de la loi Warsmann qui supprimait les GRETA et les textes officiels précisant l'organisation et le

fonctionnement des « néo » GRETA qui n'étaient pas parus (!).

La mise en œuvre du CNS a néanmoins permis des avancées: la modification du code de l'Éducation qui sanctuarise l'éducation permanente en tant que mission des établissements d'enseignement; la consultation systématique du CSE pour les questions relatives à la formation continue; la recréation des GRETA; l'instauration d'une représentation des personnels dans les différentes instances...

Là encore, l'UNSA-Éducation y a pris toute sa place: alors que le CNS réunissait la quasi-totalité des organisa-



## va la réforme?



Patrick CAMBIER
Bureau national
Commission vie syndicale
cambier.pa@wanadoo.fr

tions syndicales, c'est la seule organisation à y être systématiquement présente à travers toutes ses composantes et le SNPDEN a été le seul syndicat des personnels de direction à contribuer avec constance et vigilance à ses travaux.

Nous avons pu regretter, et nous l'avons souligné à diverses reprises,



que les réflexions du CNS ne s'inscrivent que très insuffisamment dans une vision stratégique.

En juillet 2012, le ministère écrivait: « en s'appuyant sur les résultats de l'audit de chaque réseau et grâce aux instructions qui seront données aux recteurs à la suite de cette concertation, les académies seront en capacité de relancer dès l'automne le processus de redynamisation des GRETA (1) ». Le SNPDEN et l'UNSA Éducation ont espéré, souhaité et tenté de susciter cette démarche d'une analyse lucide de l'existant pour élaborer des propositions, des préconisations propres à assurer la dynamique des réseaux de GRETA.

Le ministère qui a la charge de conduire les débats en a décidé autrement: dans les académies aujourd'hui, « le processus de redynamisation des GRETA » se limite le plus souvent à des fusions.

Fin septembre 2014, par un communiqué laconique et quelque peu cavalier, le ministère a annoncé la constitution d'un groupe de travail (GT) métiers spécifiques et de fait enterré le CNS.

Certes ce groupe métiers était souhaité par les organisations syndicales; il est important de clarifier les points de convergence avec les métiers de la formation initiale mais aussi les spécificités liées à la formation continue, sauf que, le CNS avait pour missions (2):

 de « définir le cahier des charges et le calendrier d'un groupe de travail chargé de définir un cadrage national en terme de GRH... », ce qui n'a pas été le cas;

- de « définir les objectifs et les modalités de travail du groupe national chargé de la réflexion sur le système d'information ». Il n'en est rien;
- d'assurer le « suivi des modalités de mise en œuvre et des déclinaisons académiques ». Le GRETA unique de Poitiers - cas paroxystique - avait conduit à interpeller le ministère en soulignant ce paradoxe: quelle est l'utilité d'un GIP FCIP dans une académie où ne subsiste qu'un seul GRETA? Au-delà, quid d'un réseau de proximité?

La disparition du CNS permettra sans doute d'éviter sur ces questions des interrogations « nécessairement » inopportunes!?!

L'analyse attendue sur les conditions de développement du réseau des GRE-TA sur les plans financier et humain, le profil et la formation des personnels que cela implique, est toujours en suspens... Le CNS s'est limité à une réflexion (trop) « techno centrée » sur les modalités d'organisation et de fonctionnement. Sa tâche demeure inachevée...

Le 6 octobre, le ministère de l'Éducation nationale organise l'anniversaire des 40 ans des GRETA. Pas sûr que les conditions soient réunies pour se donner rendez-vous dans 10 ans car pour reprendre l'expression d'un Premier ministre, les GRETA, eux aussi, sont « mortels »!

- 1 Courrier ministériel du 25 juillet 2012, signé Pierre-Yves DUWOYE, à l'époque directeur de cabinet de Vincent Peillon.
- 2 Réorganisation des GRETA relevé de conclusions du 26 novembre 2012.

## Du bac pro vers le métier

Au cœur d'un ancien bassin minier de Bourgogne, une équipe d'enseignants passionnés accueille depuis 4 ans des bacheliers professionnels industriels pour les conduire, en 3 ans, aux portes de l'une des 240 écoles d'ingénieurs dont les prestigieuses école polytechnique, centrale, Mines, ENSAM.

La CPGE TSI du lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines, unique en France, a été créée il y a 4 ans, en réponse à un appel à expérimentation du ministre Luc Chatel pour ouvrir des CPES à des bacheliers professionnels. La qualité du projet présenté par le lycée Henri Parriat a incité le ministère à autoriser l'ouverture, à titre expérimental et dérogatoire, d'une CPGE TSI en 3 ans.

La 1<sup>re</sup> année est une année de remise à niveau à mi-chemin entre le bac STI2D et le bac S au cours de laquelle, outre le triptyque de la filière (maths, physique-chimie et sciences de l'ingénieur), les points faibles de ces bacheliers industriels (anglais et français-philosophie) font l'objet d'un enseignement renforcé (horaire doublé). Les deux années suivantes sont au standard de formation défini par la réglementation.

# ECOLE POLYTECHNIQUE

#### L'ORIGINE SOCIALE ET GÉOGRAPHIQUE

Quatre-vingt candidats postulent chaque année pour 30 places, plus poussés par des enseignants qui croient en eux, que par la confiance en leurs propres capacités.

Le taux de boursier est de 60 % et le recrutement se fait à 75 % en dehors de l'académie.

Le niveau des élèves recrutés va de la mention très bien à la mention assez bien. Ce qui assurera leur réussite in fine est leur capacité à s'adapter à la charge de travail d'une CPGE.

#### DES RÉSULTATS AU-DELÀ DE LA MOYENNE

Pour mesurer le chemin parcouru, il faut se rappeler qu'en fin de 3° la très grande majorité de ces élèves n'était pas autorisée à poursuivre sur la voie générale et technologique — une minorité avait pour projet réel de s'orienter vers la voie professionnelle.

Quatre ans plus tard et deux promotions passées au feu des banques d'épreuves CCP et Centrale-Supélec, 93 % de ces élèves ont été admis par voie de concours dans une école d'ingénieurs dont l'un d'entre eux à l'École polytechnique (l'« X ») ce qui constitue une première dans le système éducatif.

#### UN CONCENTRÉ DE BONNES PRATIQUES

L'équipe pédagogique combine l'excellence académique propre aux classes pré-

## d'ingénieur



paratoires et l'excellence pédagogique des équipes confrontées à des élèves au profil initialement peu scolaire. Cette excellence pédagogique s'appuie sur des principes pédagogiques reconnus ces vingt dernières années:

- la vérification de la maîtrise des connaissances de base (depuis le niveau 4°) et leur reprise le cas échéant;
- une évaluation bienveillante;
- un enseignement par compétences;
- une absence de compétition et de classement;
- la prédominance du travail en groupe et l'obligation de s'inscrire à l'internat;
- l'individualisation d'une partie des devoirs;
- un accompagnement méthodologique permanent et personnalisé;
- un usage pédagogique des interrogations orales (les « kholles »);

- un forum internet d'assistance pédagogique;
- le développement d'une culture générale via un programme obligatoire d'activités et de sorties culturelles.

#### CONCLUSION

Le ministère devra se prononcer sur la pérennisation de cette formation. Le risque est grand que cette expérimentation reste unique: l'augmentation du vivier de candidats reste la meilleure garantie pour montrer que ce type de formation répond à un besoin réel.

Les moyens engagés peuvent sembler conséquents (+ 50 %/CPGE classique) mais lorsque l'on sait qu'au moins 30 % des étudiants en CPGE doublent (« cu-

bent » dans le langage des initiés) le coût apparaît plus limité: quand on regarde la plus-value sociale et sociétale de ce dispositif il devient quasi symbolique.

Ce que montre cette expérimentation est que rien n'est écrit ou déterminé en ce qui concerne la trajectoire scolaire des élèves et que la voie professionnelle peut être une voie de réussite y compris dans l'enseignement supérieur, au même titre que les autres, pour peu que l'on adapte et personnalise les parcours.

L'ouverture de CPES à destination des bacheliers professionnels devrait être généralisée dans toutes les académies et constituer une source de motivation supplémentaire pour développer l'ambition scolaire des lycéens professionnels dès leur entrée en seconde et leur assurer une véritable égalité des chances.



Marc AUBERT Proviseur du lycée Parriat (académie de Dijon) marc.aubert 1 @ac-dijon.fr Pour en savoir plus : www.cpge-du-lycee-parriat.fr/

## Considérations sur une école en mutation

Nous sommes les uns et les autres bien placés pour constater une certaine crise de l'École française: des décrochages en nombre d'élèves « désorientés », des résultats aux évaluations internationales alarmants et en régression, un système éducatif perpétuellement réformé et cependant inamovible sur l'essentiel de ses dysfonctionnements... Les raisons de cette situation sont multiples, les perspectives de progrès confusément, parfois cruellement éprouvées dans le cadre de nos pratiques. Car si certains éléments du malaise ressenti sont complexes et de nature sociétale - crise de l'autorité, dévaluation de la culture et du travail scolaire, consumérisme parfois agressif des usagers... – il en est d'autres qui paraissent plus directement accessibles à des réformes attendues. Envisagée de manière globale, la faillite, relative..., de l'école française tient en grande partie à l'incapacité de changer de paradigme, de modifier un point de vue culturel largement obsolète.

Il en est ainsi, par exemple, de notre centralisme administratif. Legs d'une histoire séculière, il a traversé nombre de changements de régime, marqué d'une transition douce le passage de la monarchie absolue à la république. Il pèse désormais conséquemment sur la capacité du service public à prendre en charge la diversité des élèves, à s'adapter à leurs besoins comme à leurs profils. Il en est de même concernant les missions des personnels, les métiers des enseignants comme ceux de l'encadrement, dont la réalité des tâches assumées ne correspond que très lointainement aux statuts établis, bien loin, souvent, des légitimes aspirations à agir comme à évoluer professionnellement. La gestion de

l'école suit ainsi les manques de son exacte représentation par les esprits de ses décideurs. Les angles morts gênent une vision largement incomplète, dispensent inopportunément aux regards de tomber sur l'essentiel: des contradictions manifestes entre un élitisme scolaire hérité de l'histoire et un objectif politique de démocratisation, entre des intentions de décentralisation administrative et le strabisme du jacobinisme. Car l'urgence, fondamentalement, est bien là: dans la nécessaire adaptation des pratiques et des procédures de gestion pédagogique à la diversité d'un « terrain » éducatif qui ne peut plus, comme à l'heureux temps des « trente glorieuses », être conçu de manière standardisée. En dépit des proclamations de principe, notre système scolaire reste organisé pour discriminer les élèves, distinguer les meilleurs. Des pratiques de notation aux procédures d'orientation, tout concourt à établir des hiérarchies et des palmarès, consacrés par une « voie royale », toujours le bac S, de laquelle s'écartent, ou sont écartés, tous ceux qui ne s'en rendent pas capables par leur « mérite » scolaire. Mais la massification des publics vient télescoper cette réalité séculière, cette injustice scolairement valide: rendant caduques ses



exigences et laissant aux personnels éducatifs le devoir improbable de concilier un nouvel objectif républicain avec une organisation éducative obsolète. Il n'est plus question aujourd'hui de soutenir que ce sont les élèves qui doivent s'adapter aux enseignements, selon la logique vertueuse d'une sélection des plus aptes. Si « révolution copernicienne » il y a, c'est bien dans la formulation d'une nouvelle exigence d'éducation pour tous et de « socle commun »: chaque élève doit être accompagné par l'école vers sa réussite, chaque établissement scolaire doit apporter à ses écoliers un accompagnement éducatif personnalisé. Le problème est alors qu'à l'évidence l'Éducation nationale ne satisfait pas à cet objectif pourtant partagé. N'ayant pas su réformer authentiquement sa gestion pédagogique, elle souffre de cette contradiction profonde entre une culture de l'élitisme scolaire et un objectif de démocratisation des publics.

Confronté comme chacun d'entre nous aux effets pervers d'une telle situation, j'ai modestement tenté, au fil de mes expériences et d'un quotidien parfois difficile, souvent stimulant, non décourageant par volontarisme, une analyse impromptue. En

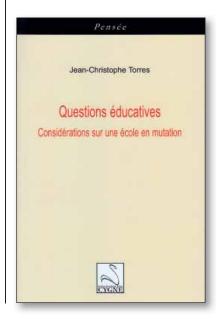
tant que « variable d'ajustement » d'une organisation éducative improbable, le chef d'établissement que je suis hasarde ici des commentaires et formule des « états d'âme », suggère des hypothèses d'explication et ose même, par moments, de possibles remédiations. Puisque tout, finalement, est affaire de point de vue, il convient donc de les faire varier. de les démultiplier afin de coller au mieux à ces réalités si diverses d'un « terrain » éducatif en souffrance. Tel est bien le parti-pris de ces questions: éclairages portés ponctuellement, déplacés intentionnellement, transférés de sujets de réflexion en objets d'analyse. Car la réalité de l'école est toujours trop complexe pour être appréhendée en une approche globale, ses problèmes trop profonds pour être tranchés de manière péremptoire. Puisqu'il semble clair que les « sciences de l'éducation » n'existent pas, seuls parlent ici des opinions, des idées partielles et nécessairement partiales sur des questions diverses où se nouent cependant des enjeux sociaux et politiques majeurs.

Que puissent se dégager, de cette multiplicité des perspectives et des analyses, quelques modestes éclairages sur un chemin incertain: telle pourrait être la fin de ce travail aux objectifs ouverts et aux réflexions improvisées. L'école est un sujet qui appartient à tous : parents, pédagogues, citoyens. Il incombe a fortiori aux chefs d'établissement de penser leurs problèmes, de ne pas laisser à d'autres l'exclusivité d'un regard sur l'éducation dont ils sont aujourd'hui les « ouvriers » et le rouage institutionnel central. La conviction principale qui parcourt la totalité de ces auestions éducatives est alors au'une autonomie accrue de nos établissements saurait rendre notre pilotage local plus adapté à nos besoins, plus respectueux de nos ressources: plus efficient, en un mot, et davantage attentif aux difficultés de nos élèves. 🗆



Jean-Christophe TORRES Proviseur du lycée Gay Lussac à Limoges







## La laïcité plus que

#### UNE LAÏCITÉ INTERPRÉTÉE ET GALVAUDÉE PAR LES FORCES CONSERVATRICES

Depuis quelques mois, les mouvements politiques et syndicaux les plus conservateurs utilisent et galvaudent la définition même de la laïcité. Ces lobbys et/ou mouvements conservateurs, promeuvent le communautarisme, privilégient une religion et en stigmatisent une autre. À l'occasion de leur expression sur des questions comme la question du mariage pour tous, la journée de la jupe, la prétendue théorie du genre, nous constatons combien les principes fondamentaux de la République peuvent être reniés par certaines forces politiques et ces mêmes mouvements.

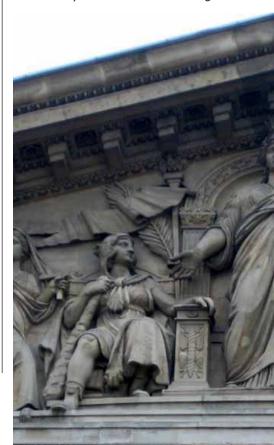
Aussi, les dernières élections (et probablement les futures?) ont à nouveau démontré que les valeurs et principes des « néo-cons » (cf. l'édito de *Direction* 215, de mars 2014), trouvaient un écho important auprès des électeurs. Nous, personnels de direction, représentants de l'État, devons être capables de définir la laïcité et la fraire vivre. La liberté, l'égalité et la fraternité, valeurs républicaines inscrites sur le fronton de nos établissements, sont universelles et indissociables d'un vivre ensemble acceptant la libre conscience de l'individu.

Ainsi, les politiques respectueux de la laïcité devront reposer les principes républicains en particulier au sujet de la question des accompagnateurs voilés mais aussi des stagiaires Greta voilées... Les personnels de direction et les directeurs d'école ne peuvent pas répondre à cette question si la loi n'est pas clairement explicitée. Pendant ce temps, les enseignants préfèrent ne plus

poser de demandes de sorties scolaires avec leurs élèves.

#### NOTRE DÉFINITION DE LA LAÏCITÉ

Nous devons pouvoir exposer, expliciter clairement ce qu'est pour nous le principe de laïcité et surtout le mettre en application. Le Direction de janvier 2009 rappelle la définition de la laïcité et son fonctionnement quotidien, le vivre ensemble : « La laïcité n'a pas pour vocation à créer des clivages... elle vise à constituer un élément fédérateur... » ; « la laïcité garantit la liberté de conscience, l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de sexe ou d'origine



### jamais



Gwénaël SUREL Bureau national Commission vie syndicale gwenael.surel72@wanadoo.fr



sociale, la mixité, l'apprentissage de l'appartenance à une société et à un avenir commun, l'accueil des différences dans le respect de la République ».

#### LA LAÏCITÉ DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

L'application de notre définition doit se trouver et se retrouver au cœur de nos projets éducatifs. Philippe Guittet posait en janvier 2010 que « notre conception laïque de la société se construit d'abord dans l'école ». L'école, et donc les EPLE, doivent être les premiers lieux d'apprentissage du vivre ensemble.

Les exemples de valorisation de la laïcité existent, les lycées angevins ont mis en œuvre des actions avec les conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL) de ces établissements. Les enseignements en ECJS mais aussi en histoire-géographie doivent continuer à accompagner les équipes dans le respect des valeurs de la République. Mais il apparaît que dans le quotidien des pratiques, en particulier en SVT, les enseignants doivent être vigilants afin que l'égalité et les mixités soient respectées. La remise en cause des situations pédagogiques et surtout du contenu des cours respectant les lois de la République ne cessent de croître. Les enseignants et les personnels de direction se retrouvent alors dans des situations compliquées.

#### UNE LAÏCITÉ EN SUSPENS POUR UNE SOCIÉTÉ EN AVENIR

Les personnels de direction vont devoir évoquer les questions de laïcité dans leur établissement au sujet du vivre ensemble qui seront aussi abordées dans certaines disciplines telles que l'ECJS, l'éducation civique, l'histoire-géographie, les sciences... Ils vont aussi devoir anticiper les évolutions prévisibles au niveau des collectivités territoriales, les élections de 2015 (cantonales et régionales) pouvant laisser des hémicycles régionaux et départementaux à des forces qui détourneraient la laïcité et ou en interpréteraient les principes régaliens.

Le SNPDEN souhaite anticiper et pouvoir répondre à l'ensemble des questions tant en insistant sur une clarification et un appui des pouvoirs politiques sur la problématique des accompagnateurs voilés, que sur les questions inhérentes aux programmes, ou encore au vivre ensemble dans les établissements. C'est pourquoi le CSN a mandaté le BN pour mettre en place un groupe de vigilance et d'action sur le sujet de la laïcité dans les établissements. Ce groupe qui s'est réuni le 8 octobre a pour objectifs de:

- répertorier les difficultés en distinguant ce qui est de l'ordre du droit, de l'éthique, de la morale;
- accompagner les collègues en difficultés sur ces questions;
- travailler avec la cellule juridique pour élaborer un corpus de questions/réponses sur des problématiques posées par la laïcité et les réponses apportées par le SNPDEN;
- communiquer à nouveau sur notre définition de la laïcité;
- interpeler les politiques qui laissent l'interprétation des textes aux personnels de direction...

Le SNPDEN devra interpeler le ministère sur la mise en cause des enseignements par les groupes les plus réactionnaires. Ce dernier devra accompagner les équipes de vie scolaire afin que les communautarismes et conflits religieux ne resurgissent pas dans nos établissements.

#### LA QUESTION DU DUALISME SCOLAIRE

Respectueux des textes du Code de l'éducation et des programmes républicains afin de ne pas cliver la société, les enseignements doivent être les mêmes quels que soient les établissements, EPLE ou établissements privés sous contrat. De même, la mixité sociale doit être l'œuvre de tous les établissements. À ce jour, les EPSC avec un taux de CSP favorisés de 14 points (cf. Géographie de l'école 2014) au-dessus des établissements publics ne participent pas à la mixité sociale et la réussite des élèves les moins favorisés socialement.

SNPDEN continuera à s'opposer à toutes les formes de fanatisme, de racisme et d'intolérance. Il entend contribuer par sa réflexion et son action à la sauvegarde de la démocratie et des droits républicains dans les EPLE. Il souhaite participer sur le fondement de l'idéal humaniste à la construction d'un EPLE animé de justice sociale, généreux et ouvert, où chaque homme, chaque femme, quelle que soit son origine, prendra sa juste place.

## Groupe d'observation, de vigilance et d'action au sujet de la Laïcité

Le GOVAL s'est réuni le 8 octobre 2014 au siège du SNPDEN en présence de représentants des académies et de 3 membres de la commission vie syndicale du bureau national.

Joël Olive, le secrétaire général adjoint, a rappelé les motions du congrès de Lille et du CSN de mai 2013 qui ont été à l'origine de ce regroupement. Il a rappelé que nous devions être attentifs à la définition même de la laïcité. Nous avons confirmé la nécessité de se préparer aux attaques des valeurs de la République et à l'arrivée, dans nos établissements, de certains principes rétrogrades et obscurantistes, le GOVAL devant apporter aux adhérents du SNPDEN des réponses réalistes et pragmatiques.

#### LES PROBLÉMATIQUES DANS LES ACADÉMIES

Les questions relatives au dualisme scolaire, au concordat (pour une académie), à toutes les formes de communautarismes liées à l'actualité (théorie du genre, pro-gender...) ou encore aux problématiques de religions, de mixité sociale et scolaire, ainsi que, pour quelques personnels de direction, d'être « au clair » au sujet de la définition même de la laïcité ont été reprises lors de cette réunion.

Le GOVAL a dégagé quatre thèmes de synthèse :

- travailler sur la question du dualisme scolaire auprès de notre hiérarchie et des collectivités territoriales, en particulier au sujet de la carte des formations;
- comment rappeler qu'il ne peut exister qu'une définition de la laïcité (cf. *Direction* 115 de janvier 2010). La laïcité ne pouvant être galvaudée ou encore adjectivée...;
- interroger les collègues des académies représentées au GOVAL à partir d'une enquête travaillée par le SNPDEN de Versailles;
- comment anticiper les prochaines questions qui pourraient être posées dans nos

EPLE qui reprennent les affirmations obscurantistes telles que la journée de la jupe, les pro-gender... ou encore les nouvelles forces politiques élues dans les collectivités territoriales qui reprendraient les positions les plus rétrogrades et conservatrices autour des sujets liés à la laïcité.

Le GOVAL se réunira début 2015 afin d'exploiter les différentes enquêtes des académies et de définir les stratégies futures sur les sujets du dualisme scolaire et de la laïcité.



#### Membres du GOVAL:

Gaël Boissière (Rennes);

Patrick Cambier (BN);

Frédéric Cros (Toulouse);

Thierry Debaecke (Lille);

Arcangelo Di Battista (Nancy-Metz);

Dominique Duperray (Marseille);

Dominique Duperray (Marseni

Marie-Ange Henry (Paris);

Xavier Marciniak (Versailles);

André Prudhomme (Amiens);

Joël Olive (SG adjoint,

en charge de la question laïcité);

Gwénaël Surel (membre du BN, en charge de la question laïcité).

## Formation

## « histoire du syndicat: mieux connaître nos origines, mieux comprendre notre métier aujourd'hui »

Plus de 2/3 des voix lors des dernières élections professionnelles (67 %, 2011), alors même que le taux global de participation des personnels de direction devenait inédit dans le paysage électoral français (80 %)! D'où vient cette attractivité du SNPDEN? Comment l'expliquer?

Pour comprendre, il faut d'abord saisir la constitution du syndicalisme des personnels de direction, qui s'inscrit ellemême dans l'histoire syndicale française et européenne depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Car, relativement récent, le syndicalisme des fonctionnaires a longtemps été interdit, voire combattu. D'où des associations, des amicales, d'où aussi le sentiment diffus d'une difficulté à se reconnaître syndicaliste quand on est un cadre fonctionnaire...

Et pourtant, alors même que l'émiettement syndical de l'après-guerre triomphe, les personnels de direction, eux, font le chemin inverse et parviennent, non sans crises il est vrai, à se regrouper pour donner naissance au SNPDEN.

C'est l'histoire de cette volonté collective, qui a fortement contribué à définir le métier même de direction, que nous souhaitons aborder avec vous et, chemin faisant, éclairer nombre de notions, idées, pratiques quotidiennes, état d'esprit, que nous partageons tous sans avoir forcément conscience de leur origine. Une première journée en janvier 2014 sur ce thème a permis aux participants de mieux appréhender l'origine de leur métier et de leur syndicat.

#### THÈME

Cette journée de formation, intitulée « Le SNPDEN, histoire d'une construction, histoire d'un métier » a permis au petit nombre de participants (10) de comprendre l'origine en France d'un syndicalisme réformiste par rapport à un syndicalisme d'opposition ou de découvrir diverses notions qui, aujourd'hui encore, imprègnent la fonction publique sans qu'on le sache explicitement (« Le grade appartient à l'officier, l'emploi appartient au roi », ou la théorie pour les fonctionnaires du « Devoirs élevés, droits réduits »).

De la même façon, l'association étroite grade/emploi (un agrégé obligatoirement proviseur, un certifié principal, etc.) a profondément marqué les esprits, surtout de notre hiérarchie, et, en contribuant à morceler en associations étanches la représentation des personnels, n'a pas facilité le regroupement.

Le statut général des fonctionnaires de 1946 renforce les droits des fonctionnaires à se syndiquer, et l'intérêt à s'unir: des années 1960 aux années 1980, c'est le temps des fusions, malgré des réticences, des états d'âme, des crises liées à des facteurs externes (éclatement de la FEN). Néanmoins cette construction qui aboutit à la création du SNPDEN, en 1992, s'ac-

compagne d'une définition nouvelle du métier (« statut de l'an 2000 »), et marque la place prééminente des personnels de direction dans le paysage éducatif français. En même temps, cette construction a laissé peu de place aux autres syndicats de personnels de direction.

Tous ces points, et bien d'autres, ont fait l'objet de réflexions croisées et de discussions! □



Patrick FALCONNIER Proviseur honoraire (académie de Nice)

Pour s'inscrire aux prochaines sessions de formation, rendez-vous sur le site à la rubrique « espace adhérent/formation »

## Chronique juridique

#### Du bon usage du droit dans notre métier

Nos collègues, fortement impliqués dans leur établissement, se trouvent parfois en butte à des questionnements, à des situations compliquées, qui méritent une étude particulière et une analyse approfondie. Souvent, nous sommes sollicités sur des questions ayant trait non seulement au droit, mais de plus en plus à des questions du type: « ai-je le droit d'imposer ceci...? »; « ai-je le droit de refuser cela...? »; etc.

Au fil des années et des ministères, notre métier se complexifie avec, pour conséquence, une intrusion de plus en plus prégnante du droit. La formation des personnels de direction ne prend pas suffisamment en compte l'évolution qu'a connue notre métier depuis le décret du 30 août 1985. Les lois de décentralisation de 2004 et 2013, avec les transferts de compétences qu'elles imposent, conduisent à multiplier les conventions, sources potentielles de litiges. L'État n'est pas en reste: le chef de l'EPLE est devenu « employeur » – terme bien inapproprié - et doit donc gérer des personnels sous contrat de droit privé... Dans cet environnement institutionnel remanié, les responsabilités des chefs d'établissement sont de plus en plus lourdes de conséquences. Tout acte du chef d'établissement, qu'il soit d'ordre pédagogique, budgétaire ou administratif, engage la responsabilité de ce dernier et doit, bien évidemment, respecter les textes en vigueur. (Qui a dit que nul n'est censé ignorer la loi?)

Comment y parvenir, comment s'entourer des meilleures garanties, comment éviter l'effet boomerang d'une décision prise rapidement?

Il existe un certain nombre de références juridiques qui peuvent guider les collègues:

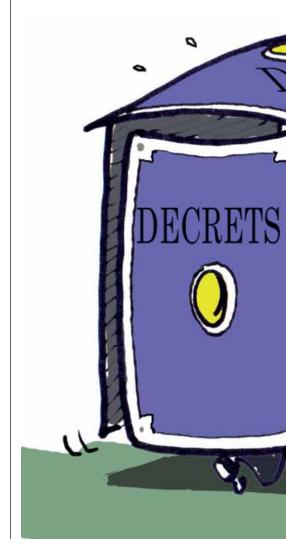
- le site LEGIFRANCE;
- le Code de l'éducation;

...et bien entendu

- le Recueil iuridique du SNPDEN :
- les dossiers et les articles de la cellule juridique du SNPDEN qui traitent de situations concrètes vécues sur le terrain;
- la Lettre d'information juridique...

Pour autant, nul n'est à l'abri de possibles litiges ou conflits. Les textes ne font pas tout, même s'ils sont incontournables.

Cependant, il n'est pas bon de s'enferrer dans une vision trop « légicentrée » (certains préféreront « légaliste ») de la profession. Ne perdons pas de vue le bon sens, la réflexion, l'échange, la concertation. D'autres diraient la sagesse. Dans la recherche d'une solution aux problèmes rencontrés, il nous faut éviter la judiciarisation à outrance, mal de plus en plus répandu dans notre société. Telle doit être notre priorité. Saisir les tribunaux, devoir prendre un avo-







Martine DRUENNE Raymond SCIEUX Proviseurs honoraires (académie de Créteil) Membres de la « Cellule juridique »

cat, sont autant de démarches longues, dévoreuses de temps et d'énergie, et aussi hasardeuses. Toutefois, elles sont, pour certains cas, légitimes et donc nécessaires. Il faut être conscient de ce qu'elles impliquent: le droit tranche sans forcément tenir compte du contexte et les résultats des actions entreprises n'étant pas immédiats, les problèmes demeurent et rendent parfois la situation difficile à vivre.

En fait, être chef d'établissement, c'est être un peu équilibriste! **Du droit, mais pas trop, de la négociation, mais jusqu'où?**  Nous avons emprunté notre conclusion à Monique Sassier, médiatrice du l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, qui écrit dans son rapport 2013: « Entre une exécution imparable, mais pas toujours compréhensible, de la réglementation et une « judiciarisation » parfois excessive ou trop rapide de différends, une place s'impose progressivement pour la recherche de solutions conjuguant de manière vivante intelligence et sagesse des hommes, dans une maîtrise raisonnée des émotions et des affects. Il faut prendre en compte des situations humaines dont le règlement administratif doit comporter une nécessaire composante humaine. En un mot, il faut tendre vers la prise en compte d'une gestion plus humaine des conflits et passer d'une gestion des ressources humaines à une gestion plus humaine

Mais il ne s'agit certes pas de mépriser les textes. Si une gestion plus humaine est nécessaire, elle doit se faire dans le cadre du droit. Bien connaître les textes, c'est aussi et surtout connaître toutes les possibilités qu'ils offrent afin de les utiliser au mieux.

des ressources. »

Rappelons que le SNPDEN organise pour les collègues intéressés des stages animés par la cellule juridique... □



#### Brèves de veille juridique

#### ARTICLE 1

#### RETRAITE, ATTENTION À LA DATE!

Le jugement de la CAA de Nantes (n° 12 NT 00701), en date du 24 janvier 2014, rapporté dans l'AJFP de juillet-août 2014 vient clairement rappeler que nous sommes pleinement responsables de notre demande d'admission à la retraite.

#### a. Les faits

Par lettre en date du 28 avril 2008, M.C avait sollicité, auprès du recteur de l'académie de Nantes, « la possibilité de demande d'admission à la retraite ». Le 5 mai 2008, il déposait formellement cette demande, après un entretien auprès des services administratifs du rectorat. Le même jour, un accusé de réception lui était personnellement remis « l'informant d'un possible décalage en ce qui concerne la liquidation de sa retraite ». Par arrêté, en date du 6 mai 2008, le recteur prononçait son admission à la retraite. M. C. ayant réalisé les incidences financières de celle-ci, adresse alors un recours gracieux au recteur, afin d'obtenir le retrait de cet arrêté.

L'absence de réponse du recteur valant rejet implicite de ce recours, M. C. requiert ensuite du TA de Nantes l'annulation de la décision rectorale. Le jugement du TA de Nantes, en date du 30 décembre 2011, ayant rejeté sa demande, M. C. décide d'interjeter appel auprès de la Cour administrative d'appel.

b. Le jugement de la CAA de Nantes

Après avoir considéré tout d'abord que M. C. « n'apporte pas la preuve qu'il

avait été forcé à déposer une demande d'admission à la retraite », les juges rejettent l'allégation de celui-ci concernant un éventuel « détournement de pouvoir » (du recteur) l'ayant contraint de déposer sa demande. Surtout, en second lieu, la cour rappelle « qu'aucune disposition législative ou réglementaire, ni aucun principe n'imposent à l'administration l'obligation générale de prendre l'initiative d'informer ses agents des conséquences éventuellement défavorables de leur choix de carrière; qu'il appartient aux fonctionnaires d'apprécier euxmêmes, compte tenu des services qu'ils ont accomplis antérieurement, les avantages et les inconvénients qu'ils peuvent retirer de leur demande de mise à la retraite; que, par suite, M. C. ne peut utilement faire valoir qu'il n'aurait pas été informé des incidences financières sur sa demande ».

À chacun de bien réfléchir avant de « franchir le Rubicon » de la retraite.

#### ARTICLE 2

#### RÉUNIONS PARENTS-PROFESSEURS... ATTENTION À L'ACCIDENT!

Le jugement du TA de Strasbourg (n° 1005384), en date du 5 décembre 2013, rapporté et analysé dans l'AJFP de juillet-août 2014, donne un éclairage particulier sur la qualification « juridique » d'une telle rencontre pour les parents.

 a. Les faits: de la banalité à la complexité.

Le 15 décembre 2007, M<sup>me</sup> W., fonctionnaire territoriale, quitte son travail et



Philippe MARIE Proviseur honoraire (académie de Versailles) Membre de la « Cellule juridique »

se détourne de son trajet habituel menant à son domicile pour se rendre au lycée de sa fille, afin d'assister à une réunion parents-professeurs. À l'issue de celle-ci, alors qu' « elle traversait la chaussée sur un passage piéton pour se rendre à l'arrêt de bus en vue de regagner son lieu de travail », elle est renversée par une voiture, accident occasionnant « d'importants traumatismes et une incapacité permanente au taux de 17 % ».

Cependant, M<sup>me</sup> W. se voit refuser par son employeur (en date du 23 septembre) le bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité, d'où son adresse au tribunal administratif.

#### b. Le jugement

Le TA rejette la requête de M<sup>me</sup> W. en développant un double argumentaire concernant la réunion à laquelle elle a participé. On peut, assez naturellement, comprendre le premier, à savoir : qu'en qualité de parent d'élève, elle agissait « à titre privé... et cette réunion ne présentait aucun lien avec sa vie professionnelle ».

Le rejet de la reconnaissance de l'accident de service pourrait, à ce seul titre être justifié. Mais les juges ajoutent que cette réunion n'avait « pas, non plus le caractère d'une nécessité de la vie courante ». Si, là encore, au sens strict du terme, cette qualification peut paraître recevable, elle pose, au-delà du « juridisme » de cette affaire, la (non) reconnaissance, comme nécessaire à la vie courante, du dialogue entre les parents et les professeurs concernant une élève de lycée.

Pourtant, à maintes reprises, les juges ont déjà rappelé la notion « d'actes usuels » relevant de l'autorité parentale (le plus souvent dans le cadre de désaccords entre parents séparés), et le suivi régulier de la scolarité, entre autres, par « la nécessaire » participation à de telles réunions, se situe bien dans ce cadre.

Ainsi, parfois, trop de droit, sur une question particulière (dans ce cas, la notion d'accident de service) peut-il interférer de façon négative sur une problématique beaucoup plus vaste (en l'occurrence la relation parents-professeurs).

Un avis péremptoire n'est peut-être pas toujours le plus heureux...

#### ARTICLE 3

#### LE CONSEIL D'ÉTAT « ÉPINGLE » UNE CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Quelques collègues, fidèles lecteurs de *Direction*, se souviennent sans doute de ces « circulaires épinglées » par le syndicat qui, tout en prêtant à sourire, permettaient de relever l'incongruité, voire l'illégalité de certaines d'entre elles... et, le plus souvent, d'en obtenir leur suspension.

L'arrêt du CE, en date du 8 septembre 2014, auquel fait allusion *La lettre de* l'Éducation du 22 septembre 2014, s'il vise effectivement à l'annulation d'une circulaire considérée comme illégale, ne saurait probablement que faire, au mieux, « sourire jaune »...

Chaque année, tel un marronnier perdant ses feuilles à date fixe, le ministère publie de rituelles circulaires et/ou notes de service sur nombre de sujets. Parmi celles-ci, figure la note de service concernant l'organisation du mouvement national des enseignants du secondaire... et chaque année le CE l'annule en raison de son illégalité. Ainsi, comme le souligne Bernard Toulemonde (juriste et IGEN honoraire), cinq notes de service ont été censurées depuis 2008 et des arrêts de 1999, 2000 et 2001 indiquaient déjà que ces textes étaient « illégaux ».

L'arrêt du 8 septembre dernier, sans surprise, donne donc gain de cause à l'enseignant qui avait déposé une requête demandant l'annulation des notes de service 2011 et 2012.

En l'occurrence, la haute juridiction se réfère naturellement à la hiérarchie des normes, socle fondamental du système juridique français (cf. article *Direction* 183, novembre 2010). Aucun de nos collègues ne saurait ignorer que les circulaires et autres instructions diverses et variées (telles les notes de service) n'y figurent pas. Elles sont, en principe, dépourvues de valeur réglementaire et doivent, simplement, donner des instructions et des recommandations pour l'application des lois, décrets et arrêtés, ou préciser l'interprétation de certaines dispositions.

Or, celles qui concernent les mutations, comportent bel et bien des dispositions de nature réglementaire telles que des critères de classement des demandes, des barèmes de points, des bonifications... qui ont donc un caractère « impératif » et « constituent, dès lors, des actes susceptibles d'être contestés devant le juge » selon l'arrêt du CE.

En outre, par ses notes de service, l'EN, sans y être habilitée, ajoute des règles à la loi du 11 janvier 1984, qui fixe les modalités réglementaires communes à toute la fonction publique d'État.

L'illégalité de ces textes est donc patente.

Et « que pensez-vous qu'il arriva? »... Rien! Comme l'écrit crûment Bernard Toulemonde: « en dépit de cette censure, le ministère s'entête à publier chaque année des circulaires illégales; il pourrait s'en tenir à des circulaires indicatives, qui laissent aux services un pouvoir d'appréciation. »

Alors? Pourquoi cette persévérance dans l'illégalité? Comme nul ne saurait supposer que certains de nos hiérarques puissent ignorer la loi à ce point, la réponse est inverse, c'est qu'ils la maîtrisent si bien qu'ils n'ignorent pas que « les décisions de mutation ne pouvant être annulées pour illégalité que dans un délai de 4 mois, les arrêts du Conseil d'État n'ont jamais d'incidence sur le mouvement! »

Il s'agit bien là d'une circulaire... hors normes... rejoignant ainsi, dans une certaine mesure, la conclusion d'un excellent article de Florence Chaltier (professeur de droit public à l'IEP de Grenoble) paru dans l'AJDA du 17 octobre 2011 (p. 1930-1935): « la circulaire administrative est un acte à portée variable, s'échelonnant de l'interprétation à la création ».

Bon courage à tous pour le plaisir et la vigilance, sans cesse renouvelés, de leur lecture... □

## Derniers ouvrages reçus

#### L'ÉVALUATION

PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE: COMMENT FAIRE?

Florence Castincaud et Jean-Michel Zakhartchouk, Canopé Amiens, collection Repères pour agir, juin 2014, 237 pages



Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. La circulaire de rentrée 2014 du ministère de l'Éducation nationale pointe l'une des préoccupations majeures de l'École française: la note estelle juste, l'évaluation actuelle stimule-t-elle les progrès? Les futurs professeurs ne bénéficient pas encore de formation spécifique sur ces problèmes. Cet ouvrage arrive à point pour accompagner cette volonté de changement: il rassemble analyses approfondies et retours d'expérience de ceux et celles qui cherchent « comment faire ». Enseignants, formateurs, universitaires nous livrent leur expertise collective dans une démarche qui reste pragmatique et prudente.

#### ATLAS ACADÉMIQUE DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE : L'EXEMPLE DU DÉCROCHAGE

Gérard Boudesseul, Patrice Caro, Yvette Grelet et Céline Vivent

Coédition Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale et Céreg, juin 2014, 136 pages



Cet Atlas cartographie les disparités territoriales des conditions de vie des jeunes. Les territoires susceptibles de favoriser la réussite scolaire et ceux qui les exposent au décrochage y sont représentés. Il décrit la situation de chaque académie selon une double approche cartographique, à l'échelle des cantons. La première carte répartit les cantons suivant les atouts et les difficultés qui les caractérisent en termes de conditions de vie plus ou moins propices à la réussite scolaire. La seconde carte représente un indicateur de difficulté scolaire, la part des jeunes non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés. En décrivant ainsi les spécificités des académies et leurs disparités internes, cet ouvrage apporte un éclairage original sur les inégalités territoriales en matière de risques d'échec scolaire.

Il est possible de retrouver les fiches académiques de l'ouvrage à l'adresse:

www.cereq.fr/index.php/articles/Atlasacademique-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage.

#### L'ÉCOLE DE LA VIE

Jean-Michel Blanquer Odile Jacob, septembre 2014, 312 pages



Jean-Michel Blanquer a été directeur général de l'Enseignement scolaire. Auparavant, il avait été recteur de l'académie de Guyane et de l'académie de Créteil ainsi que directeur général adjoint du cabinet du ministre de l'Éducation nationale Gilles de Robien. Il est aujourd'hui directeur général du Groupe Essec. Dans ce livre, il trace la voie d'une « école de la vie », capable de transmettre aux enfants les savoirs fondamentaux pour leur permettre de vivre librement. Elle le fera d'autant mieux qu'elle saura tirer parti des sciences du développement de l'enfant pour élaborer des pédagogies adaptées à ce qu'on sait aujourd'hui de ses capacités cognitives. Refusant les dogmatismes, Jean-Michel Blanquer aborde ici toutes les questions sensibles de l'école pour souligner ce qui a fonctionné ici ou ailleurs : apprentissage de la lecture, évaluation de l'élève, éducation prioritaire, relations de l'école avec les familles, etc. Innover, expérimenter et évaluer : tels sont les maîtres mots de sa démarche qui fait l'inventaire de ses échecs comme de ses succès, de la lutte contre l'absentéisme aux internats d'excellence. Avec cette conviction passionnée : la réussite pour tous, c'est possible!

#### CE QUE L'ÉCOLE **DEVRAIT ENSEIGNER**

POUR UNE RÉVOLUTION DE LA POLITIQUE SCOLAIRE EN FRANCE

Roger-François Gauthier Dunod, 2014, 139 pages



L'École, en France, est aujourd'hui tellement préoccupée de sélectionner les élèves dans les filières de prestige qu'elle en est venue à délaisser le sujet de fond: que doit-elle enseigner?

Ce livre dénonce cet état de fait et en expose les conséquences sur la légitimité de l'école autant que sur l'échec scolaire. Mais surtout, il invite les lecteurs à une réflexion sur les sujets laissés depuis trop longtemps en jachère: quels savoirs peuvent légitimer l'école au sein d'une « société de la connaissance » dans laquelle bien d'autres savoirs circulent? Comment choisir ce qui doit être enseigné? En quoi des savoirs diffusés par l'école peuvent-ils être un ciment de la vie commune, plutôt que le seul ferment de la compétition?

Inscrivant ces réflexions au cœur des débats politiques en cours en France comme dans beaucoup de pays sur les programmes ou le socle commun, ce livre est né de la conviction qu'une révolution scolaire est possible. Il est urgent de réaliser une École plus juste, plus efficace, plus ambitieuse et plus digne de la confiance des élèves et de leurs familles, même si cela demande, sans tabou, la remise en cause de l'existant.

#### **CODE JUNIOR**

Dominique Chagnollaud DALLOŻ, 8<sup>e</sup> édition, 658 pages



Nul n'est censé ignorer la loi. Pourtant, les parents comme leurs enfants mineurs ou mamanquent d'informations claires et précises sur par exemple, l'école et son fonctionnement, les règles juridiques concernant la vie en société ou encore celles concernant la famille.

Il y a à présent le Code junior, qui, comme les codes spécialisés Dalloz, rappelle, mais sous une forme très simplifiée et adaptée, la rèale de droit (référence aux articles de lois, décrets ou circulaires) assortie de commentaires accessibles à partir de l'âge de 11 ans.

Cette 8º édition intègre, en particulier, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, la refondation de l'École de la République, la lutte contre le décrochage scolaire, l'école numérique, la lutte contre le harcèlement à l'école, la charte de la laïcité, etc.

#### MOLIÈRE À LA CAMPAGNE

Emmanuelle Delacomptée J.-C. Lattès, août 2014, 180 pages



« Sur le quai de la gare Saint-Lazare, entre trois grosses valises et une poignée de pigeons, je reste étourdie. Après des dissertations de sept heures, une maîtrise imparable de l'exophore mémorielle, une science sans faille de l'évolution des sons [aü] et [eü] au XVIIIe siècle, une acquisition sûre de la notion de valence et d'analyse actancielle, une compréhension intime des hypotyposes, une fréquentation assidue du Canzionere de Pétrarque, l'Éducation nationale m'expédie dans les tréfonds de l'ouest, au cœur de la Haute-Normandie, entre les départementales D32 et D547, à Saint-Bernard de l'E., au collège des 7 Grains d'Or, au beau milieu des champs de maïs. »

La auestion de l'enseignement dans les « zones urbaines sensibles » a été maintes fois traitée. Mais qu'en est-il dans ces déserts modernes que sont les zones rurales? Molière à la campagne raconte le parcours héroï-comique, à ses débuts, d'une jeune enseignante, native de Sartrouville qui exerce aujourd'hui en Seine-Saint-Denis, débordée par les réactions cocasses et bruyantes de ses élèves, mais aussi par les impératifs ineptes de l'Éducation nationale...

## Nos peines

#### LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES

Hervé Le Bras Institut Montparnasse, 119 pages



La République est promesse de liberté, d'égalité, de fraternité, or les inégalités minent le « pacte républicain » si elles progressent, si elles se concentrent en des territoires et des catégories de population.

Les études de l'Institut Montparnasse ont déjà illustré des inégalités croissantes ou nouvelles en matière d'accès aux soins, de dépenses de santé, de financement de la protection sociale, de mises en œuvre des politiques publiques. Cette étude présente une visualisation territoriale de l'inégalité qui saisit le citoyen et interpelle les responsables publics. Elle dit l'histoire et la géographie des inégalités. Elle montre les tendances récentes et l'accélération de la territorialisation des désavantages éducatifs, économiques et sociaux. Elle émet aussi une traduction électorale de ces déchirures du tissu républicain. Comment rester indifférent et inerte devant ces constats déroulés en autant de chapitres : « métropolisation de la population... ségrégation des âges... ségrégation des classes sociales... le ciel des riches... les pauvres et les autres... familles monoparentales... géographie du chômage... les sans diplômes... ».

#### LA PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

Geneviève Lameul, Catherine Loisy De Boeck, août 2014, 256 pages



À partir d'exemples concrets de travail en interaction et collaboration entre chercheurs et acteurs de terrain, ce livre donne des repères par rapport aux différentes relations qui peuvent s'établir entre la recherche, l'action éducative, l'accompagnement des enseignants du supérieur: livraison de résultats scientifigues, mise à disposition de ressources élaborées à partir de résultats de recherches, conseil de chercheurs pour l'action, co-intervention, etc. Questions sur les supports multimédias dans le contexte d'apprentissage, de la présence du e-learning, des pratiques documentaires et de productions d'écrits des étudiants (usages d'internet; création à partir de nouvelles formes d'écritures; plagiat; écritures collaboratives...), c'est un ouvrage très complet qui répond à des interrogations sur l'université d'aujourd'hui dans son rapport au savoir, à la pédagogie et aux usages du numérique.

> Valérie FAURE, chargée de documentation valerie.faure@snpden.net et Marianne VIEL, permanente marianne.viel@snpden.net

Nous avons appris, avec peine, le décès de:

#### Noël HALTER.

principal honoraire du collège Maurienne, ST JEAN DE MAURIENNE (académie de Grenoble)

Nous nous associons au deuil de sa famille.

## Un syndicat à votre service

Un accompagnement tout au long de votre carrière: première affectation, titularisation, promotions.

Des conseils en académie et au niveau national: réseau de collègues, référents-conseils académiques, permanents du siège, permanences juridiques, formations syndicales au « métier ». Une protection:
partenariat avec
l'Autonome de
Solidarité et son
réseau d'avocats,
aide en cas de
difficultés liées au
métier ou aux
relations avec
la hiérarchie.

#### 1. DÉTERMINEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Les entrants dans la fonction et les faisant-fonction (FF) bénéficient d'un tarif unique de 100 euros, soit un coût réel de 34 euros. Ensuite, la cotisation est fonction de votre indice. Pour les retraités, c'est la ligne « revenu principal » de votre bulletin de pension qui est prise en compte. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous. N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale: conservez précieusement l'attestation jointe à votre carte d'adhérent.

#### 2. PENSEZ À LA COTISATION « SECOURS DÉCÈS »

Pour une cotisation de 12,96 € par an, la CNP remet sans formalité et sans délai une somme de 1.068 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé. Cette aide d'urgence facultative est prévue dans nos statuts (voir encadré ci-dessous).

#### CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

- **En ligne par CB** (frais : 1,52 €) ;
- Paiement en une fois par chèque;
- Prélèvement automatique (du 1<sup>er</sup> juin au 31 mars) :
   Paiement en trois fois (frais: 1,52 €; merci de compléter la demande de prélèvement ci-après). Le premier prélèvement est effectué le 5 du mois suivant l'adhésion;
- Prélèvement automatique avec reconduction annuelle.

#### POUR CALCULER VOTRE COTISATION (RAPPEL : VOTRE COTISATION EST REMBOURSÉE À 66 %)

ACTIFS		BASE	COÛT RÉEL	avec SD
	Stagiaire 1 <sup>re</sup> année + FF	100,00 €	34,00 €	112,96 €
AIR	Inférieur à 551	163,91 €	55,73 €	176,87 €
Žĕ.	551 à 650	197,25 €	67,06 €	210,21 €
≥ <u>Z</u>	651 à 719	225,03 €	76,51 €	237,99 €
ON ON O	720 à 800	241,07 €	81,96 €	254,03 €
Z E	801 à 880	255,59 €	86,90 €	268,55 €
ΣË	881 à 940	275,04 €	93,51 €	288,00 €
	941 à1020	294,19 €	100,02 €	307,45 €
Z + +	supérieur à 1020	319,49 €	108,63 €	332,45 €

RETRAITÉS		BASE	COÛT RÉEL	avec SD
	En deçà de 1913 €	109,27 €	37,15 €	122,23 €
* Z	1914€à 2257€	131,50 €	44,71 €	144,46 €
PAL	2258 € à 2497 €	150,02 €	51,01€	162,98 €
BUILDING	2498 € à 2778 €	161,13€	54,78 €	174,09 €
	2779 € à 3056 €	170,39 €	57,93 €	183,35 €
CEN IGN	3057 € à 3264 €	183,36 €	62,34 €	196,32 €
* RE DE P	3265 € et au-delà	196,33 €	66,75 €	209,29 €

#### NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. Les adhérents - Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts); la Caisse de secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà

moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. Garantie du secours - Le congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1.068,00 €. La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa

cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

- 3. Cotisation annuelle Le bureau national fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit, à ce jour, 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.
- 4. Gestion La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes: un extrait d'acte de décès de l'adhérent et un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

## Fiche d'adhésion 2014/15 Adhérez en ligne!



À retourner à: SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

Adhérez en ligne sur www.snpden.net (paiement uniquement par carte bleue)

ACTIF CONTROLL CONTROL CO	N° ADHÉRENT  NOUVEL ADHÉRENT  FAISANT FONCTION  LISTE D'APTITUDE  LAURÉAT DU CONCOURS  ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION  Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (loi de la CNIL)  NON		
HOMME FE	MME DATE DE NAISSANCE PRÉNOM		
ÉTABLISSEMENT au 1° septembre 2014 ou dernière fonction active  CLASSE HC 1° 2° ÉCHELON TOTAL figurant sur la FICHE DE PAYE:  ÉTABLISSEMENT 1° 2° 3° 4° 4° ex. INDICE  ADJOINT CHEF NBI  POUR LES RETRAITÉS, REVENU PRINCIPAL BRUT INDICE TOTAL  ÉTABLISSEMENT: LYCÉE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA ERPD SEGPA  COLLÈGE AUTRE (précisez)  ÉTABLISSEMENT: N° D'IMMATRICULATION (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE)  NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (OU ADRESSE PERSONNELLE POUR LES RETRAITÉS) au 1° septembre 2014 :  ADRESSE  CODE POSTAL VILLE			
TÉL. ÉTABLISSEMENT FA	AX ÉTABLISSEMENT TÉL. DIRECT PORTABLE  @		
À SIGNATURE	ENT (en 3 fois ; frais : 1,52 €)  MONTANT DE LA COTISATION SNPDEN  SECOURS DÉCÈS (12,96 €)  MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT		
	N AUTOMATIQUE À LA DATE ANNIVERSAIRE OUI NON LIEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE :		
NOM ADRESSE CODE POSTAL	PRÉNOM VILLE		

# Pourquoi adhérer au SNPDEN-UNSA?

Nous sommes
trop peu nombreux,
trop disséminés
dans les académies,
pour ne pas ressentir
le besoin d'être
ensemble,
dans un syndicat
indépendant,
responsable,
actif et unitaire.

N'attendez pas!
Prenez contact
avec votre collègue
responsable
départemental
ou académique

- + de 1 personnel de direction sur 2 syndiqué au SNPDEN
- 8 élus sur 11 à la CAPN des personnels de direction
- 4 élus sur 5 à la CCPC-D de l'AEFE
- 4 sièges sur 4 à la CCPN des directeurs d'EREA
- 2 sièges sur 2 à la CCPN des directeurs d'ERPD

#### UN SYNDICAT UNITAIRE ET OUVERT

Nous venons d'horizons divers, du SNES, du SE, du SNEP, du SNETAA, du SNEEPS, de la CFDT, du SNALC ou de la CGT et accueillons aussi des collègues qui n'ont jamais été syndiqués.

En fait, ce qui caractérise le SNPDEN, c'est le refus des clivages, des oppositions de tendances, des blocages idéologiques. Une seule incompatibilité: c'est avec ceux qui prônent le racisme et la xénophobie.

Le SNPDEN travaille en confiance avec toutes les organisations syndicales, sans sectarisme ni exclusive, sans alignement non plus, avec le seul souci de faire avancer les vraies solutions pour le service public d'éducation.

#### UNE VISION D'ENSEMBLE

Le SNPDEN est un syndicat où toutes les catégories sont représentées mais où tout ce qui est catégoriel est intégré dans une vision d'ensemble. Son expertise est reconnue.

#### UNE REPRÉSENTATIVITÉ UNIQUE

Le SNPDEN-UNSA est présent ès qualités :

- au Comité technique ministériel (1 titulaire);
- au Conseil supérieur de l'Éducation (2 titulaires);
- au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- au conseil d'administration de l'ONI-SEP (1 siège);
- au Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public;
- au Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI;
- à l'Observatoire de la sécurité;
- au Comité technique paritaire ministériel;
- au Haut conseil de l'Éducation;
- à la commission spécialisée des lycées;
- à la commission spécialisée des collèges.

Affilié à l'UNSA-Éducation, le SNPDEN siège aussi dans les instances fédérales, aux côtés des principaux syndicats de l'encadrement, IEN et IA-IPR.

Le SNPDEN représente les deux-tiers de la profession aux élections professionnelles: c'est LE syndicat des personnels de direction, au service des adhérents et au sein de sa fédération, l'UNSA-Éducation.

#### A compléter seulement :

- si vous choisissez le prélèvement pour la première fois,
- si vous avez changé de banque.



#### **SNPDEN**

21 rue Béranger **75003 Paris** 

#### Mandat de prélèvement SFPA



Référence unique de mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNPDEN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNPDEN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### ICS: FR95ZZZ425391

nom, prénoms et adresse du débiteur	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
NOM:  PRÉNOM:  ADRESSE:  CP: VILLE:	IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire  BIC - Code international d'identification de votre banque
Т	YPE DU PAIEMENT
PAIEMENT RÉCURRENT/RÉPÉTITIF	PAIEMENT PONCTUEL
FAIT À :	SIGNATURE :
LE:	
Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un	document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## CCS et mutations

« N'accablez pas vos représentants en cas d'échec: ils feront le maximum, mais la Commission est consultative, ce n'est pas nous qui décidons du mouvement. » C'est une des remarques que faisait déjà le Coordonnateur des Commissions consultatives spéciales en septembre 1976. Tout change, rien ne change!

Article du bulletin du Syndicat national du personnel de direction des établissements secondaires (FEN) de septembre 1976.

Quand vous aurez ce bulletin sous les yeux, il faudra que les postulants éventuels songent sérieusement à formuler leur demande de mutation.

Je ne veux pas reprendre les considérations statistiques déjà exprimées par des collègues plus à l'aise que moi avec les chiffres. Je voudrais plutôt songer à la préparation du mouvement 1977 à la lumière des expériences du travail des CCS de l'année 1976.

Je m'inspire surtout de la CCS n° 3 dont le travail est de beaucoup le plus lourd vu le nombre des demandes formulées (415 en 1976) et que je connais mieux. Mais les remarques sont aussi valables pour les CCS 1 et 2.

#### I. PRÉPARATION DU MOUVEMENT

#### A. ENQUÊTE SYNDICALE PRÉALABLE

C'est un travail très lourd, mais dont le résultat ne peut être qu'indicatif. Son efficacité dépend de la rapidité, la précision, l'exactitude des renseignements fournis par les secrétariats départementaux et régionaux.

Elle est fatalement incomplète et inexacte, et il importe que les collègues intéressés se renseignent sur place sur les conditions précises de classement, logement, etc. L'Administration n'admet pas comme raison de refus d'un poste une erreur d'information sur la nature exacte de celui-ci.

#### B. LISTE DES POSTES VACANTS PUBLIÉE AU BO

Elle ne mentionne que les postes dont la vacance est certaine:

- postes non pourvus au mouvement précédent (mais qui peuvent cependant être et rester « bloqués » sur intervention du Recteur de l'académie);
- postes créés (constructions, transformations, mises de 1<sup>er</sup> cycle en forme de CES);
- retraites.

Ces postes, évidemment connus de tous, sont en général très demandés, surtout dans certaines académies.

#### II. FORMULATION DES VŒUX

Je ne peux donner là que des conseils d'expérience; il va de soi qu'en fin de compte il y a un choix que seul le postulant peut faire: mais au moins qu'il le fasse en connaissance de cause.

#### REMARQUES GÉNÉRALES

Pour toutes les catégories, le mouvement devient de plus en plus étroit du fait qu'il n'y a pratiquement plus de créations de nouveaux établissements. S'il y a 4 ou 5 ans, un candidat à la direction de CES pouvait avoir en première affectation la banlieue de Bordeaux ou de Toulouse, en 76 et plus encore en 77, il faudra à un titulaire une ancienneté de fonction de 5 à 7 ans maximum pour obtenir en mutation le même poste.

Très bientôt le mouvement ne tournera plus que sur lui-même: retraites et mutations entre elles, sans oublier les trop fameux « postes bloqués » (mesure contre laquelle nous nous insurgeons à chaque CCS, et dont nous n'obtenons que bien lentement la réduction).

De plus, beaucoup de collègues dont le conjoint est professeur sollicitent - à très bon droit - un poste double. Cette donnée supplémentaire du problème en réduit la facilité de solution, dans une proportion variable d'ailleurs suivant la spécialité du conjoint. De plus, n'oublions jamais que le mouvement des principaux et directrices de CES est régi par le Directeur des Collèges, et celui des professeurs certifiés par le Directeur des Lycées. Je ne dirais pas que la liaison se fait mal entre les deux, mais admettons au moins que cela ne facilite pas les choses.

Compte tenu de ces remarques:

 ou bien vous formulez des vœux précis portant sur 1 ou plusieurs localités ou établissements nommément désignés;  ou bien vous étendez vos vœux à une ville, un district (tel que le définit la nomenclature des établissements), un département, une académie, une vaste région.

Dans la première hypothèse, si vous ne pouvez pas obtenir l'un de ces postes, n'espérez pas que l'Administration vous donnera un poste du voisinage qui se serait découvert au hasard du mouvement, même si votre représentant en CCS le demande expressément pour vous; on lui répondra « Ne figure pas dans la liste des vœux du candidat »; et on pourra fort bien, faute de mutants, le donner à une première nomination.

Dans la deuxième hypothèse, il sera beaucoup plus facile d'obtenir satisfaction, surtout s'il est besoin d'un poste double; mais le risque d'être surpris ou déçu est plus grand, et il faudra accepter tout poste inclus dans le cadre de ces vœux plus larges.

#### DATES ET DÉLAIS

L'Administration, du fait de la préparation du mouvement par l'ordinateur qui traite le mouvement des professeurs, est beaucoup plus intransigeante que dans le passé sur le respect des dates limites pour:

- 1. dépôt de la demande;
- 2. modificatif éventuel des vœux (en 76, par exemple, jusqu'au 1er février).

Pour toute modification après le dépôt de la demande, adresser dans les délais fixés 1 lettre directement vu l'urgence au Ministère et 3 exemplaires par la voie hiérarchique (IA + Rectorat + Ministère); et tenir informé le représentant de votre académie à la CCS.

Vous devez adresser votre fiche syndicale, plus enveloppe rédigée et timbrée, à votre représentant comme le précise le bulletin portant consignes à ce sujet.

J'insiste beaucoup sur le respect de cette consigne, dans un souci d'efficacité. Vos représentants sont assaillis de besogne à ce moment; mettre une fiche de format standard dans une enveloppe préparée peut se faire dans le train du retour de CCS; sinon, après... retards... oublis...

De plus, que vos vœux définitifs soient en parfaite harmonie sur la notice administrative et la fiche syndicale. Sinon notre intervention ne sera pas prise au sérieux.

#### CRITÈRES ET CHOIX

Si le mouvement est préparé, du moins pour les principaux et directrices de CES, par l'ordinateur, ce qui a permis une prospection plus poussée des possibilités de mutation, par contre la décision reste toujours du ressort de l'Administration après consultation de:

- la commission préparatoire où siègent les seuls représentants de l'Administration, des Recteurs et de l'Inspection Générale Vie scolaire;
- 2. la CCS où sont vos représentants syndicaux.

En effet, la décision n'est jamais le seul fruit d'un « barème »... qui n'existe pas.

- En fait, iouent:
- le choix de l'Administration « dans l'intérêt, positif ou négatif du service »;
- l'ancienneté dans la fonction (et jusqu'à présent on ne prend pas en compte celle des fonctions adminis-

- tratives dans une autre catégorie, les années de censorat ne comptent pas pour un principal);
- l'ancienneté dans le poste précédent;
- les impératifs familiaux (poste double, charges de famille, enfants handicapés).

N'oubliez pas non plus qu'un poste demandé et obtenu (en principe) ne peut pas se refuser.

N'accablez pas vos représentants en cas d'échec: ils feront le maximum, mais la Commission est consultative, ce n'est pas nous qui décidons du mouvement.

Nous restons tous à votre entière disposition. Questionnez-nous avant de rédiger votre demande, plutôt que de nous accabler de doléances après; nous essaierons de vous conseiller le plus utilement possible.

Bonne chance!  $\Box$ 

J. Le Chevallier Coordonnateur des CCS

Marianne VIEL, permanente